

RÉALISATION

Metz Métropole
Direction Générale Adjointe Attractivité
Mission Cohésion Sociale
Chargée de mission politique de la ville
et solidarités – Anaïs MATHIEU

CONTRIBUTIONS

Préfecture de la Moselle
Région Grand-Est
Département de la Moselle
Ville de Metz – pôle politique de la ville
Ville de Woippy
Société d'Economie Mixte Eurométropole
Metz Habitat
VIVEST
Observatoire Régional de l'Intégration
et de la ville
AGURAM

PARTENAIRES

ADOMA
Agence régionale de santé
Batigère
Banque publique d'investissement
Banque des territoires - caisse des dépôts
Caisse d'allocations familiales
Chambre des métiers et de l'artisanat
Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Moselle
France travail
ICF Habitat
Inspire Metz
Le Met'
Mission locale du pays messin
Moselis
Procureur de la République



**CONTRAT
DE VILLE**
DE METZ MÉTROPOLE
**ENGAGEMENTS
QUARTIERS 2030**

2024 2030

© Speedi Rychi Nylon

**2024
2030**

**EUROMÉTROPOLE
METZ**
quartiers2030

Crédits photos : Metz Métropole -
L'Europe vue du ciel - Anaïs Mathieu
Graphisme : Speedi Rychi Nylon


**PRÉFET
DE LA MOSELLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**VILLE DE
METZ**


WOIPPY
La dynamique


La Région
Grand Est

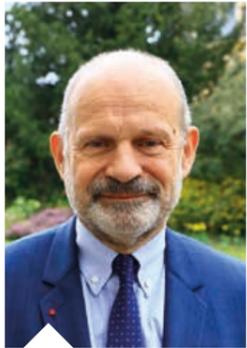

Moselle
L'Eurométropole

SOMMAIRE



Édito du Préfet	4		
Édito du Président	5		
Préambule	6		
PARTIE 1 : LE CADRE DU CONTRAT « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »	7		
1. LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE	8		
1.1. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014	8		
1.2. Le cadre relatif à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030	8		
2. L'ACTUALISATION DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE	9		
3. LES GRANDS PRINCIPES ET L'INSCRIPTION DU CONTRAT DE VILLE DANS LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN	10		
4. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE	10		
4.1. Le cadre de la gouvernance du contrat de ville	10		
4.2. L'organisation du pilotage et de l'animation du contrat de ville	11		
5. LA PARTICIPATION CITOYENNE	12		
PARTIE 2 : LES PRIORITÉS DU CONTRAT « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »	15		
Introduction	16		
1. LA MÉTHODE D'ÉLABORATION	16		
1.1. Les consultations citoyennes	16		
1.2. La consultation des acteurs et des professionnels de la politique de la ville	17		
2. LE CADRE D'INTERVENTION STRATÉGIQUE	17		
3. LES OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS PRIORITAIRES DU CONTRAT	18		
4. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU CONTRAT DE VILLE	21		
PARTIE 3 : LES PROJETS PAR QUARTIER	23		
1. LA MÉTHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC	24		
2. LA MÉTROPOLE DE METZ	25		
2.1. Les champs d'intervention de la métropole	25		
2.2. Le portrait socio-démographique du territoire	26		
3. LA SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS CITOYENNES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE METZ MÉTROPOLE	27		
4. LES HUIT QUARTIERS PRIORITAIRES : PORTRAITS ET PROJETS	29		
Metz – Bellecroix	30		
Metz – Borny	32		
Metz – Hauts-de-Vallières	34		
Metz – Sablon-Sud	36		
Metz – La Patrotte Metz-Nord	38		
Metz – Quartier Falogne	40		
Woippy – Quartier du Roi	41		
Woippy-Metz – Saint-Eloy Boileau Pré Génie	42		
PARTIE 4 : LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DU CONTRAT DE VILLE POUR LA PÉRIODE 2024-2027	45		
1. LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LE CONTRAT DE VILLE	46		
2. LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DE METZ MÉTROPOLE DANS LES QPV	50		
3. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELS DES VILLES DE METZ ET DE WOIPPY	51		
4. LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS : LES SUBVENTIONS MOBILISABLES	52		
4.1. La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	52		
4.2. Le Fonds vert	52		
4.3. La dotation politique de la ville (DPV)	52		
4.4. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	53		
5. L'INVESTISSEMENT DES BAILLEURS SOCIAUX DANS LES QPV	53		
5.1. L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	53		
5.2. Le programme d'investissement de la société d'économie mixte Eurométropole Metz Habitat	53		
5.3. Le programme d'investissement du bailleur social VIVEST	55		
PARTIE 5 : LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	57		
PARTIE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT	61		
1. LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	62		
2. LE FONCTIONNEMENT GLOBAL DU CONTRAT	63		
Les signataires	64		
Lexique - Glossaire	66		

ÉDITO DU PRÉFET



Le plan « quartiers 2030 », lancé par le président de la République en juin 2023, renouvelle l'engagement de l'État en faveur de la politique de la ville. Il se concrétise en 2024 par la signature des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030.

Ces contrats renouvelés reposent sur une géographie prioritaire de la politique de la ville actualisée. Le travail mené en 2023 a permis une mise à jour des contours et la délimitation de nouveaux quartiers, prenant en compte les évolutions socio-économiques de ces dix dernières années.

En Moselle, deux nouveaux quartiers sont concernés : le quartier Falogne à Metz et le quartier du Roi à Woippy, portant à 26 le nombre de quartiers prioritaires en Moselle.

Cette nouvelle génération de contrats va constituer notre feuille de route jusqu'en 2030. Établi au plus près des préoccupations et des priorités des habitants, en concertation avec les collectivités locales et avec les acteurs de proximité, chaque contrat est centré sur des enjeux et des priorités resserrés.

L'accès à l'emploi des habitants est l'objectif prioritaire de l'État. Pour cela, l'accès à la formation, l'accompagnement du développement économique et de l'entrepreneuriat sont des axes d'intervention sur lesquels l'État sera particulièrement mobilisé.

Le cadre de vie et la transition écologique sont également au cœur des priorités. Les moyens de l'État seront déployés pour améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants et une meilleure intégration des quartiers dans leur environnement.

Pour que les habitants se sentent davantage en sécurité dans leurs quartiers, la lutte contre le trafic de stupéfiants et toute forme de délinquance fait l'objet d'une action quotidienne et déterminée.

Pour notre jeunesse, un accompagnement renforcé sera mis en place pour ceux qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire, ceux qui ont besoin d'un soutien particulier pour acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle.

Ce contrat de ville est aussi celui des habitants. Les enjeux identifiés lors des consultations citoyennes menées en été 2023 auprès des habitants sont pris en compte dans ce contrat et sont intégrés dans les priorités de chaque quartier, au plus près des besoins exprimés. Consultés en amont, les habitants seront associés à la mise en œuvre du contrat, pour s'assurer que les politiques publiques menées par l'État et par les collectivités, et également les actions portées par les acteurs associatifs et tous les partenaires de la politique de la ville, produisent des effets concrets, utiles et mesurables.

Tels sont l'ambition et l'engagement de l'État pour que le contrat de ville améliore la vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et contribue à l'égalité républicaine.

Laurent TUVET
Préfet de la Moselle

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Chers habitants de l'Eurométropole,

Avec la mise en place du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », nous inaugurons une ère nouvelle de coopération et de développement pour nos quartiers prioritaires. Ce contrat, qui s'étend de 2024 à 2030, incarne une politique de la ville renouvelée et ambitieuse, dédiée à l'amélioration des conditions de vie dans nos quartiers les plus défavorisés.

La politique de la ville, requiert par essence, une mobilisation conjointe entre l'État, les collectivités locales, et les acteurs de terrain. Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » n'est pas seulement un document de planification, c'est un engagement partagé pour transformer en profondeur les réalités urbaines et sociales de nos quartiers. Grâce à une approche globale, ce plan aborde tous les aspects de la vie quotidienne : de l'emploi à l'éducation, de la sécurité au logement, du cadre de vie à la culture et au sport.

Le renouveau de notre politique urbaine repose sur des diagnostics précis, afin de cibler utilement les besoins spécifiques de chaque quartier. Cette méthodologie, basée sur des études territoriales détaillées, assure que nos actions sont bien adaptées aux réalités locales.

Ce contrat est également ancré dans une démarche de co-construction sans précédent. Nous avons mis en place des mécanismes de consultation et de participation citoyennes donnant à chaque habitant l'opportunité de jouer un rôle actif dans la conception et la mise en œuvre des projets. Votre voix est essentielle. Elle orientera les décisions prises dans le sens des aspirations exprimées.

L'ambition de « Engagements Quartiers 2030 » est grande : poursuivre la réduction des écarts de développement entre nos quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération, et restaurer l'égalité républicaine. Pour y parvenir, ce contrat prévoit des financements spécifiques et innovants, pour une intervention adaptée et efficace des différents acteurs impliqués dans notre territoire.

Les partenariats établis en cohérence avec ce contrat nécessitent une collaboration étroite avec de nombreux acteurs institutionnels et associatifs. Chaque partenaire apporte son expertise et ses ressources, gage de succès. Nous travaillons main dans la main pour transformer nos quartiers, non seulement en termes d'infrastructures, mais aussi en créant des opportunités économiques, en renforçant la cohésion sociale et en améliorant l'accès aux services essentiels.

Je vous invite à vous engager à nos côtés dans cette démarche participative. Ensemble, faisons de l'Eurométropole un modèle de solidarité urbaine et de développement harmonieux. Ma volonté de réussite, les nombreux atouts que comptent nos quartiers, alliés à notre détermination et notre collaboration constituent les ingrédients clés d'un avenir synonyme de tous les possibles pour tous nos citoyens.

Avec audace et espoir pour l'avenir,

François GROSDIDIER
Président de l'Eurométropole de Metz

PRÉAMBULE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, à destination des quartiers défavorisés et de leurs habitants. Elle se déploie dans les « quartiers prioritaires de la ville » (QPV), définis par décret. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales dans l'objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, de restaurer l'égalité républicaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La politique de la ville est par définition partenariale et interministérielle. Elle se traduit par une approche globale en termes de résolution des problèmes sociaux, économiques et urbains. Elle a vocation à intervenir dans tous les domaines : emploi, éducation, sécurité, habitat, cadre de vie, culture, sport, mobilité, développement économique... en complément des politiques publiques de droit commun. Elle prévoit en ce sens la mobilisation de moyens financiers spécifiques pour répondre aux difficultés rencontrées par les habitants des quartiers défavorisés.

La politique de la ville est encadrée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dite « loi Lamy ». Les premiers contrats de ville avaient été conclus pour la période 2014-2020, puis prorogés jusqu'en 2023. L'année 2022 a été consacrée à l'évaluation des contrats de la ville et l'année 2023 a marqué le démarrage des travaux de construction des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Conformément au cadre légal et réglementaire, la Métropole de Metz a conduit les travaux d'élaboration du contrat de concert avec la préfecture de la Moselle, la ville de Metz et la ville de Woippy. Le présent contrat repose sur des diagnostics territoriaux et des portraits des quartiers permettant de répondre au plus près aux besoins des habitants des quartiers prioritaires. Le contrat de ville est piloté, coordonné et animé par la métropole de Metz et l'État en s'appuyant sur une large mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs et des habitants.

La construction du présent contrat a été accompagnée par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) en sa qualité de centre de ressources politique de la ville (CRPV).



Le contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » repose sur un cadre légal et réglementaire. Ce dernier définit les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville.

Cette première partie expose le fondement juridique du contrat de ville, les acteurs impliqués dans son élaboration et dans sa mise en œuvre, ainsi que les principales dispositions réglementaires qui le régissent.

1. LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

1.1. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 est le cadre légal et réglementaire pour la période 2024-2030. Elle fixe un objectif commun d'égalité entre les territoires, de réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et l'agglomération et enfin d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Elle pose les principes fondamentaux suivants :

- mobilisation et adaptation des actions relevant des politiques publiques de droit commun ;
- mise en œuvre d'instruments et de crédits spécifiques lorsque les difficultés le nécessitent ;
- inscription dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques ;
- intervention du contrat de ville sur les quartiers prioritaires de la ville, définis par voie de décret sur les critères du nombre d'habitants et de revenu, et faisant l'objet d'une actualisation dans l'année de renouvellement général des conseils municipaux.

Le contrat de ville est élaboré, animé et piloté à l'échelle intercommunale avec les services de l'État et les communes. Les communes restent maîtresses d'œuvre quant aux compétences qui leur sont propres, notamment l'accompagnement des porteurs associatifs et l'animation du réseau d'acteurs associatifs.

Le contrat de ville formalise l'engagement de l'État et des partenaires de la politique de la ville au regard du projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale ainsi qu'aux enjeux et objectifs identifiés. Les signataires du contrat s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs identifiés.

1.2. Le cadre relatif à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030

Les travaux sur la construction du présent contrat ont été officiellement lancés par l'instruction du 3 avril 2023 du ministre de la ville et du logement qui donne de premières orientations sur le cadrage général, fondé sur une géographie prioritaire actualisée, une participation citoyenne ravivée et une contractualisation resserrée. Cette instruction précise que les contrats entreront en vigueur pour une durée de 6 ans et feront l'objet d'une révision en 2027. Enfin, elle prévoit la tenue de concertations locales en lien avec l'installation de la commission « participation citoyenne », destinée à trouver les meilleures modalités de participation, d'association et d'expression des habitants.

Dans une deuxième instruction adressée aux préfets en date du 15 mai 2023, le ministre de la ville et du logement précise les modalités de tenue des consultations citoyennes pour recueillir les enjeux et besoins énoncés par les habitants.

La circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la ville définit les modalités d'élaboration et le calendrier de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville. Elle prévoit également la définition de grandes priorités à l'échelle intercommunale. Cette circulaire rappelle la nécessité d'une articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies locales. Enfin, elle intègre un volet investissement dans les contrats de ville ainsi que la mobilisation d'acteurs privés. Les financements par voie de conventions pluriannuelles d'objectifs seront priorités.

Le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a annoncé des mesures nationales pour mettre en œuvre et décliner le plan « quartiers 2030 » en termes :

- de transition écologique : l'intégration de 24 nouveaux « quartiers résilients » ; le doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers prioritaires ; la réalisation d'un projet de loi sur les copropriétés dégradées ;



Metz - Hauts-de-Vallières.

- d'emploi : le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », le déploiement d'un fonds en faveur des associations pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi, le déploiement dès 2024 d'une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès à la formation et l'emploi ;
- de services publics : l'ouverture de 8h à 18h des collèges dès la rentrée 2024, la généralisation des cités éducatives, l'ouverture des écoles des quartiers dans la dernière quinzaine d'août, l'extension des horaires des bibliothèques, le déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs et le déploiement des premières forces d'action républicaine (FAR).

Le principe d'une contractualisation ajustée aux besoins des territoires est rappelé. Le cadre de référence national propose un socle commun de priorités : l'emploi, l'émancipation (la réussite éducative, l'accès aux droits, la culture, le sport, la santé, la lutte contre les discriminations...), la sécurité et la citoyenneté, et le cadre de vie.

2. L'ACTUALISATION DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

La géographie prioritaire de la politique de la ville, définie en 2015, a été revue au cours de l'année 2023. Cette cartographie actualisée résulte d'un travail très étroit de concertation des services préfectoraux et des élus locaux, pour que le zonage soit défini au plus près des réalités locales, à partir des données issues des travaux des services de l'Insee (Institut national

de la statistique et des études économiques) et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cette réflexion a permis une mise à jour des contours et la délimitation de nouveaux quartiers, intégrant les évolutions socio-économiques de ces 10 dernières années.

Le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 et le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 viennent modifier la liste des quartiers prioritaires et ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

À l'échelle de la métropole ce sont désormais 8 quartiers qui composent la géographie prioritaire. Les 6 quartiers prioritaires classés en 2015 demeurent dans la politique de la ville. Les contours ont été actualisés pour les quartiers de Metz-Borny, Bellecroix, Hauts-de-Vallières, La Patrotte Metz-Nord ainsi que pour le quartier intercommunal de Saint-Eloy Boileau Pré Génie. Le contour du quartier Sablon-Sud à Metz reste inchangé.

Deux nouveaux quartiers intègrent la géographie prioritaire de la ville : le quartier Falogne à Metz et le quartier du Roi à Woippy.

Les cartes sont consultables en annexe du présent contrat ou sur le site sig.ville.gouv.fr :



3. LES GRANDS PRINCIPES ET L'INSCRIPTION DU CONTRAT DE VILLE DANS LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » est un document contractualisé, opérationnel et centré autour de cinq thématiques prioritaires : l'emploi, le cadre de vie, l'émancipation, l'engagement/la citoyenneté et la sécurité, et de trois thématiques transversales : l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et le respect des valeurs de la République et de la laïcité.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » rassemble les partenaires mobilisés sur ces thématiques, et est piloté par Metz Métropole, les Villes de Metz et de Woippy et l'État.

Sa mise en œuvre impliquera les associations et les habitants, notamment les conseils citoyens et toutes formes de démocratie participative qui se mettront en place durant la vie du contrat.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » vise à construire une politique de la ville en lien étroit avec les politiques de droit commun et avec les autres politiques contractuelles en vigueur.

L'ensemble des enjeux stratégiques et des objectifs opérationnels déclinés en actions s'appuiera prioritairement sur les politiques de droit commun portées par les partenaires signataires du contrat en matière :

- de transition écologique : le pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE), élaboré en 2021, signé par l'État, la région et la Métropole, vise à définir et à constituer le cadre de référence de la stratégie menée à l'échelle de chaque EPCI en matière de transition écologique ;
- de prévention/médiation et de tranquillité : le contrat local de santé (CLS) ;
- d'emploi : le service public de l'emploi local (SPEL) et France Travail ;
- d'entrepreneuriat : le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) ;
- d'éducation : le projet éducatif de territoire (PEDT), les programmes de réussite éducative (PRE) et la cité éducative ;
- d'accès aux droits et de dynamiques citoyennes : la convention territoriale globale de la caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- de cadre de vie et de renouvellement urbain : le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

4. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

4.1. Le cadre de la gouvernance du contrat de ville

La nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » se traduit par une mobilisation partenariale élargie et par la prise en compte systématique de la participation citoyenne tout au long du contrat. Conformément aux dispositions de la loi Lamy, les signataires obligatoires sont « ... l'État, ses établissements publics et les groupements d'intérêt public dont il est membre, les communes et EPCI à fiscalité propre concernés, la Région et le Département ».

Concernant la mobilisation des services et des opérateurs de l'État, sont signataires ceux susceptibles de participer à la mise en œuvre des objectifs de la politique de la ville. Chaque signataire doit contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et en assurer une déclinaison opérationnelle.

L'EPCI, Metz Métropole, assure le pilotage du contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales, il exerce, avec l'État, la coordination des actions portées par les signataires du contrat. L'EPCI est garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire. Les communes concernées assurent un rôle de proximité dans la mise en œuvre des actions.

Les villes de Metz et de Woippy assurent la mise en œuvre concrète des actions du contrat de ville dans le cadre de leurs compétences propres. Pour autant, le rôle des communes n'est pas réduit uniquement au pilotage opérationnel dans la mesure où elles sont parties prenantes de la gouvernance du contrat.

Les travaux menés lors de l'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023 ont permis de dégager des préconisations de pilotage pour la nouvelle contractualisation, proposant une évolution du schéma de gouvernance.

Les modalités de gouvernance pourront être ajustées lors de la révision à mi-parcours (2027) en fonction de différents paramètres : les enjeux politiques, les enjeux de fonctionnement et d'animation du contrat, les partenariats.

Ainsi, la mise en place d'une gouvernance adaptée est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques publiques menées. Les parties prenantes et les partenaires du contrat de ville se dotent de modalités de fonctionnement permettant d'aboutir à la mise en œuvre des dispositions du contrat de ville.

4.2. L'organisation du pilotage et de l'animation du contrat de ville



Les instances de pilotage politique et d'arbitrage

► Le comité stratégique

Les travaux du contrat de ville sont arbitrés et orientés par le « comité politique stratégique » qui est composé du :

- président de la métropole de Metz ou de son représentant accompagné des services,
- maire de la ville de Woippy ou son représentant accompagné des services,
- maire de la ville de Metz ou son représentant accompagné des services,
- préfet de la Moselle ou son représentant accompagné des services.

Cette instance se réunit au moins deux fois par an et en fonction des besoins. Le comité technique de pilotage opérationnel peut également solliciter le comité dès qu'il existe un besoin d'arbitrage sur un quelconque sujet relatif au contrat de ville.

L'objectif de cette instance est de débattre sur le bilan annuel et d'arbitrer les orientations politiques des travaux du comité technique, instance de pilotage opérationnel.

► Le comité partenarial

Le comité partenarial se réunit a minima une fois par an dans les locaux de Metz Métropole, il est coanimé par la métropole, l'État et les villes. Il est composé de l'ensemble des partenaires du contrat de ville, qu'ils soient signataires ou non.

Sa composition peut être adaptée en fonction de l'évolution de la mise en œuvre du contrat de ville sur le territoire, sous réserve de validation du comité politique stratégique.

L'objectif de cette instance est de permettre la rencontre des partenaires institutionnels, de faire le bilan de l'année écoulée et d'informer sur les projets en cours et des orientations prioritaires des partenaires pour l'année suivante. Enfin, le comité partenarial s'assure de l'atteinte des objectifs fixés et procède à l'évaluation du contrat de ville.

► Le comité de programmation

Le comité de programmation se réunit une fois par an. Il est composé des financeurs des actions déposées dans le cadre de l'appel à projets annuel du contrat de ville.

L'objectif de cette instance est de pouvoir débattre de manière collégiale sur les actions à financer dans le cadre du contrat de ville. Elle permet également la rencontre des partenaires. Il n'y a pas de représentation politique lors du comité de programmation.

Les trois instances de pilotage politique et d'arbitrage viennent nourrir les travaux de l'instance de pilotage opérationnel.

Les instances de pilotage opérationnel : les comités techniques restreints et élargis

L'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023 a permis de poser un constat positif sur le fonctionnement technique du contrat de ville.

Le comité technique restreint est chargé du pilotage opérationnel du contrat de ville, il prépare dans ce cadre, sous le pilotage et l'animation de Metz Métropole, l'organisation et le suivi des instances du contrat de ville. Cette instance est également en charge de la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Ville, du suivi et de son évaluation.

Il est composé par des représentants des services dédiés à la politique de la ville de la préfecture, de Metz Métropole, de la ville de Metz, de la ville de Woippy.

Le comité technique « élargi » est composé des membres du comité technique restreint, des habitants, des représentants du conseil départemental et du conseil régional et des représentants des partenaires concernés en fonction de la thématique traitée. Le comité prépare et suscite au besoin les arbitrages du comité stratégique.

Les instances d'animation territoriale et de participation.

Conformément au cadre règlementaire et aux besoins du territoire en termes d'animation, des instances d'animation territoriale et de participation sont intégrées dans la gouvernance du contrat de ville :

- les assises de la politique de la ville : organisation d'un rendez-vous de la politique de la ville par Metz Métropole. L'objectif de cette rencontre est de permettre la rencontre de tous les

acteurs de la politique de la ville et des habitants des QPV sur le territoire de la métropole de Metz. Ce rendez-vous met également en avant les formes de participation citoyenne sur le territoire et propose une séquence de concertation citoyenne à destination des habitants des quartiers prioritaires.

- les groupes de travail thématiques : les groupes de travail thématiques sont pilotés et animés par la métropole de Metz, en lien avec les services de la préfecture et les villes de Metz et de Woippy. L'objectif de ces groupes de travail est de pouvoir travailler sur les cinq thématiques du contrat de ville en fonction des besoins exprimés par les professionnels du territoire. Les groupes sont composés des membres du comité technique restreint et des partenaires concernés ;
- les réunions interacteurs à l'échelle des QPV : les réunions interacteurs sont pilotées et animées par les villes, en lien avec les services de la préfecture et de Metz Métropole. L'objectif de ces réunions est de permettre la rencontre et la synergie des acteurs à l'échelle des quartiers, dans une logique de co-construction ;
- les instances de participation citoyenne : pour favoriser l'expression de la parole des habitants, des instances de participation citoyenne sont mises en place sur le territoire de Metz Métropole. Ce mode de participation n'est pas exclusif d'autres modes de participation existants ou à créer. Les modalités pratiques sont exposées dans la partie suivante.

5. LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le contrat de ville prévoit un volet « participation citoyenne » qui constitue le cadre formel de la mise en œuvre garantissant la participation des habitants tout au long de la durée du contrat. Le rôle des habitants dans la gouvernance doit être précisé pour permettre à ceux qui s'engagent de connaître le niveau de participation attendu.

Pour ce qui concerne le territoire de Metz Métropole, les villes de Metz et de Woippy ont la charge des aspects de participation citoyenne au regard de leurs compétences. Ces instances sont à déterminer tout au long de la vie du contrat de ville.

Sur le territoire de Metz Métropole, les instances de participation citoyenne sont aujourd'hui portées par des structures associatives. Les habitants des QPV et les structures porteuses sont intégrés systématiquement aux instances suivantes dans

une logique de co-construction :

- le comité technique élargi ;
- le comité partenarial ;
- le comité de programmation.

Pour faire évoluer les pratiques autour de la participation citoyenne, conformément aux orientations nationales, les modalités d'association et de consultation des habitants suivantes seront mises en œuvre :

- la réalisation de consultations citoyennes en inter-quartiers avec le concours de l'État, des villes de Metz et de Woippy et de Metz Métropole. L'objectif est de développer les échanges entre habitants et institutions et d'orienter les travaux en fonction du retour des habitants ;
- l'intégration d'un volet « consultation et participation citoyenne » lors des assises de la politique de la ville pour donner la parole aux habitants mais également valoriser l'engagement citoyen. Ce format sera entièrement pensé et réalisé avec et pour les habitants.
- le développement, en lien avec les structures porteuses, d'un noyau dur d'habitants pour pouvoir bénéficier d'une « continuité » dans la participation des habitants aux instances ;
- le maintien du fonds de participation des habitants (FPH) à la ville de Metz ;

Une articulation avec les instances locales déjà existantes sera mise en place tout au long de la durée de vie du contrat (conseils de quartiers, réunions publiques, etc.).



PARTIE 2

LES PRIORITÉS DU CONTRAT

**« ENGAGEMENTS
QUARTIERS 2030 »**

L'Eurométropole de Metz a coordonné et animé la démarche d'élaboration du contrat de ville 2024-2030. Dans une logique partenariale et collaborative, une équipe-projet a été constituée avec les acteurs en charge du portage de ce contrat : État, Metz Métropole, villes de Metz et de Woippy. Le comité politique s'est réuni à plusieurs reprises pour valider à chaque étape les travaux menés.

Cette seconde partie expose les aspects opérationnels du contrat de ville, en explorant les principales conclusions des diagnostics territoriaux et en mettant en lumière les principaux enjeux, les partenariats clés et les mécanismes de fonctionnement.

1. LA MÉTHODE D'ÉLABORATION

Le présent contrat a été élaboré sur la base d'une approche territoriale partant des attentes et des besoins des habitants et des usagers des territoires qui a permis :

- la réalisation d'un diagnostic territorial, l'enjeu étant de pouvoir disposer de projets de territoire ;
- la réalisation de « consultations citoyennes » et la concertation des différents acteurs de la politique de la ville, dans le cadre des orientations nationales ;
- l'identification de modalités de travail pour mettre en œuvre le contrat et pour répondre aux enjeux identifiés ;
- la conception d'espaces permettant la synergie entre les différents acteurs en fonction des besoins identifiés par les porteurs et les habitants ;
- la formalisation d'une stratégie de territoire et sa déclinaison en projets de quartier.

Ce contrat propose l'articulation de deux échelles :

- le niveau intercommunal (EPCI) en termes de synthèse et de mise en perspective des travaux menés ;
- le niveau communal pour travailler au plus près des acteurs locaux et ainsi faire ressortir des enjeux de territoires.

La démarche a été réalisée en étroite collaboration entre les services de l'État, des communes de Metz, de Woippy, de la Métropole de Metz et de l'ORIV.

Le premier volet – diagnostic territorial – est construit autour de trois approches :

- une analyse sociodémographique sur la base des données chiffrées disponibles ;

- une analyse des documents et travaux disponibles avec un focus sur l'expertise professionnelle ;
- une analyse des consultations citoyennes, avec un focus particulier sur l'expertise d'usage des habitants.

Le diagnostic allie donc à la fois une méthode quantitative (analyse de données chiffrées) et une méthode qualitative (retours d'expériences). L'objectif est de pouvoir proposer des données comparables dans le temps en fonction des territoires pour mieux caractériser les enjeux des quartiers prioritaires. C'est sur cette base documentaire que les travaux ont été orientés.

1.1. Les consultations citoyennes

Le cadrage national précise les modalités générales de recueil de la parole des habitants. Pour garantir que la parole des habitants puisse s'exprimer dans chaque futur contrat 2024/2030, le ministre délégué à la Ville et au Logement a installé le 6 mars 2023 une commission « participation citoyenne des quartiers » présidée par Mohamed Mechmache et composée d'habitants, d'acteurs associatifs, de professionnels et d'élus. C'est dans le cadre de cette démarche qu'ont été menées, sur chaque quartier prioritaire de Metz Métropole, des consultations citoyennes pour y recueillir la parole des habitants.

Sur le territoire de la métropole, la démarche a été impulsée le 12 juin 2023 lors d'une première réunion de mobilisation des acteurs et partenaires locaux. Ce temps spécifique a permis de présenter le calendrier des consultations citoyennes et de mobiliser les partenaires pour relayer l'information sur le terrain.

Ainsi, la métropole de Metz, à l'initiative de l'État, a organisé six consultations citoyennes dans les six quartiers prioritaires de la ville de la métropole entre le 19 et le 30 juin 2023. Elles se sont déroulées à l'échelle des quartiers en temps

de soirée pour permettre au plus grand nombre de participer. Les temps d'échanges ont été ouverts et conviviaux, faisant place à une expression libre à l'aide d'animations spécifiques adaptées au public. Les consultations citoyennes ont ainsi permis de dégager des enjeux identifiés par quartiers, par plus de 300 habitants à l'échelle intercommunale.



Photo de la concertation citoyenne à Woippy.

En octobre 2023, comme prévu par le cadre national, une restitution a été organisée par la métropole de Metz, conviant à la fois des professionnels de terrain et des habitants, pour présenter et discuter les résultats des consultations. Ce temps spécifique a notamment permis de prioriser des enjeux transversaux et méthodologiques.

1.2. La consultation des acteurs et des professionnels de la politique de la ville

Pour compléter le diagnostic territorial et mettre en regard les éléments issus des concertations réalisées avec les habitants, la métropole a organisé un temps de concertation spécifique à destination des professionnels de terrain de la politique de la ville. Ce temps de concertation a permis de recueillir le point de vue des professionnels sur les attentes et besoins des habitants des territoires. Les avis ont ensuite pu être confrontés lors de la réunion de restitution.



Photo de la concertation des acteurs de la politique de la ville.

2. LE CADRE D'INTERVENTION STRATÉGIQUE

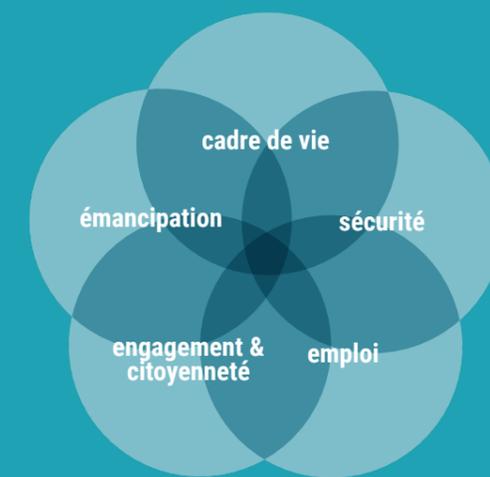
Le cadre d'intervention thématique et stratégique du contrat « Engagements Quartiers 2030 » de Metz Métropole a été fixé à partir des éléments issus des diagnostics territoriaux, des consultations citoyennes, des ateliers de concertation des partenaires associatifs et institutionnels, et des priorités d'intervention de la métropole, des villes et de l'État. L'ensemble de ces travaux ont permis de construire l'ossature du contrat de ville 2024-2030.

Il comprend 5 thématiques transversales stratégiques qui ont pour objectif de fonctionner dans une logique systémique cohérente :

- **Emploi** : mieux mobiliser les dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi ;
- **Cadre de vie** : agir pour garantir une cohabitation apaisée dans un environnement accueillant ;
- **Émancipation** : agir pour favoriser les parcours de réussite ;
- **Sécurité** : vivre en sécurité dans son quartier ;
- **Engagement et citoyenneté**.

Toutefois, elles ne peuvent se décliner de manière efficiente sans porter une attention particulière aux deux conditions suivantes :

- La participation des habitants ;
- La coopération interacteurs (y compris avec les habitants).



Par ailleurs, trois sujets transversaux sont à prendre en compte dans les actions menées en faveur des habitants des QPV :

- **l'égalité femme-homme** : cette préoccupation s'intéresse plus particulièrement à la promotion de l'égalité des genres, avec notamment une sensibilisation aux stéréotypes de genre, l'accès équitable à l'éducation et à l'emploi, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que la promotion de la participation citoyenne des femmes dans la vie publique ;
- **la lutte contre les discriminations** : cette préoccupation nécessite une intervention à plusieurs niveaux notamment en termes de discrimination ethnique et raciale, socio-économique, de genre, de handicap, d'orientation sexuelle et d'identité de genre ;
- **le respect des valeurs de la République et de la laïcité** : cette préoccupation rejoint plusieurs enjeux, d'abord, le respect des principes républicains notamment celui de la laïcité qui garantit la neutralité de l'État vis-à-vis des religions et la liberté de conscience, mais également la prévention des dérives communautaristes contraires aux valeurs républicaines (droit des femmes, liberté d'expression).

La méthode d'élaboration des axes prioritaires par quartier est identique à celle du cadre stratégique. Le tout est prévu pour fonctionner de manière cohérente.

3. LES OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS PRIORITAIRES DU CONTRAT

Chaque thématique stratégique est déclinée en axes transversaux thématiques et en objectifs. Ces axes constitueront les champs d'intervention prioritaires pour la période 2024-2027. À l'issue de cette période, un bilan sera effectué et les axes prioritaires seront actualisés pour répondre aux besoins des habitants des QPV.

La thématique « EMPLOI » a pour objectif de favoriser les actions renforçant l'accès à l'emploi des habitants des quartiers.

Cela se décline à travers des actions en faveur de la formation, d'accès à la langue française, du renforcement du lien École / entreprises, de l'optimisation de la mise en place de France Travail pour améliorer les suivis de l'accès à l'emploi dans les QPV. Il tend également à développer l'engagement

des entreprises dans les QPV et à y développer l'entrepreneuriat. Les enjeux de l'emploi dans les quartiers prioritaires sont multiples et complexes, reflétant souvent des réalités socio-économiques spécifiques. Les QPV sont caractérisés par un taux de chômage plus élevé que dans l'ensemble de la métropole. Les emplois disponibles ou proposés sont parfois précaires, temporaires ou à temps partiel, ce qui contribue à l'instabilité financière des résidents. L'accès à des emplois stables et bien rémunérés constitue donc un défi majeur.

En ce sens, un des objectifs est de pouvoir faire bénéficier les habitants des opportunités d'emplois du bassin métropolitain. Le développement économique local est également une priorité, notamment l'entrepreneuriat dans les quartiers, qui peut stimuler la création d'emplois, en soutenant les petites entreprises locales, en facilitant l'accès au financement, à des démarches d'accompagnement et en promouvant les initiatives économiques durables.

– THÉMATIQUE EMPLOI –

Mieux mobiliser les dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi

– AXES TRANSVERSAUX THÉMATIQUES –

Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi

Développer l'entrepreneuriat

– OBJECTIFS –

Faire bénéficier les habitants des QPV des opportunités d'emplois du bassin métropolitain de Metz et du département

Accompagner la création d'entreprises par les habitants des QPV

La thématique « CADRE DE VIE » a pour objectif d'améliorer les conditions d'existence et le cadre de vie des habitants des quartiers en accélérant les travaux de rénovation urbaine, en facilitant l'accès aux lieux de vie et aux services publics et en plaçant la transition écologique au cœur des priorités.

La transition écologique et l'adaptation au changement climatique impose une mobilisation sans précédent de tous les acteurs pour répondre à l'objectif fixé de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990). Une attention devra être portée sur cet

aspect, dans les actions qui seront proposées et soutenues dans le cadre de la politique de la ville par tous les acteurs (collectivités, associations, citoyens, bailleurs sociaux...).

La question du cadre de vie, mais aussi du renouvellement urbain, dans les quartiers prioritaires de la ville constitue un enjeu majeur pour favoriser le bien-être des habitants et lutter contre les inégalités territoriales. L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires implique la mise en place de politiques publiques visant à réduire les disparités sociales et spatiales. Cela passe par le développement d'infrastructures de qualité (espaces verts, équipements culturels et sportifs), la réhabilitation des logements vétustes, et la création de lieux propices à la convivialité et à l'inclusion sociale.

Le renouvellement urbain constitue un volet essentiel de cette démarche, visant à revitaliser les quartiers prioritaires en rénovant l'habitat et les espaces publics.

Cela peut impliquer la destruction et la reconstruction de bâtiments, la rénovation énergétique, et la création de zones mixtes favorisant la mixité sociale et fonctionnelle. En ce sens, les axes et objectifs du contrat autour du cadre de vie nécessitent une approche intégrée et coordonnée des acteurs publics, privés et de la population.

– THÉMATIQUE CADRE DE VIE –

Agir pour garantir une cohabitation apaisée dans un environnement accueillant

– AXES TRANSVERSAUX THÉMATIQUES –

Agir sur le lien social et la cohabitation à l'échelle de chaque quartier

Agir sur la transition écologique

– OBJECTIFS –

Améliorer la compréhension mutuelle entre bailleurs et habitants

Faciliter l'appropriation des espaces publics par les habitants et les acteurs

Améliorer la mixité sociale et le vivre ensemble

Développer les mobilités douces

Acculturer aux écogestes

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements

La thématique « ÉMANCIPATION » a pour objectifs de promouvoir l'émancipation de chacun à travers la réussite éducative (dispositifs de réussite éducative, généralisation des cités éducatives, parentalité, lutte contre le décrochage scolaire, cordées de la réussite, écoles de la 2^e chance), la mise en œuvre d'actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, de l'accès à la culture et du développement des pratiques sportives, du renforcement de la prévention en santé et de l'accès aux soins, de la lutte contre les discriminations et de l'accès aux droits.

La thématique émancipation s'appuiera notamment sur la cité éducative de Metz. La cité éducative est un label qui vise à intensifier les prises en charge éducatives sur les temps scolaires et hors temps scolaires des 0-25 ans. Pour ce faire, une gouvernance partagée entre la Ville de Metz, l'Éducation Nationale et l'État est mise en place. La Ville de Metz flèche une partie des crédits du Contrat de Ville sur des actions labellisées « cité éducative », à hauteur de 50 % du montant attribué par l'État. L'articulation entre le contrat de ville, la cité éducative et le programme de réussite éducative est essentielle pour accompagner au mieux les 0-25 ans sur les QPV messins. Une attention particulière sera portée sur la culture de l'égalité et du renforcement de l'esprit critique dans le cadre de la cité éducative.

Pour promouvoir l'inclusion sociale et favoriser l'émancipation individuelle, il est nécessaire de comprendre divers enjeux. En effet, les habitants des quartiers prioritaires font souvent face à des difficultés pour accéder aux services publics essentiels tels que l'éducation, la santé, les services sociaux, etc. L'amélioration de l'accessibilité à ces services est cruciale pour garantir le principe d'égalité des chances et encourager l'émancipation individuelle. En ce sens, un axe autour de la levée des freins permettant l'accès aux opportunités et aux droits est affiché dans le présent contrat, ayant pour objectif d'agir notamment sur l'accompagnement aux démarches administratives, la lutte contre la fracture numérique, l'apprentissage du français comme langue étrangère, la prévention et l'accès aux soins, l'accès à des ressources culturelles.

La fracture numérique, est identifiée comme frein de premier plan à l'accès aux droits. Des dispositifs ont déjà été déployés pour la résorber avec le recrutement de conseillers numériques par les villes de Metz (7) et Woippy (1), avec un financement par l'État et l'installation de deux France Services respectivement à Metz-Bellecroix et à Saint-Eloy

Boileau Pré Génie ; elles sont portées par les Villes. Des leviers complémentaires seront à activer. Une France Services sera ainsi ouverte dans la mairie de quartier de Metz-Borny.

Les inégalités éducatives constituent enfin un frein à l'émancipation. S'assurer d'une éducation de qualité, accessible à tous et promouvoir la formation tout au long de la vie contribuent à donner aux habitants les outils nécessaires pour s'émanciper sur le plan professionnel, éducatif et individuel. En ce sens, le présent contrat pose comme axe le renforcement de la réussite éducative des enfants dans une logique de co-construction, intégrant tous les acteurs : les parents, les enfants, les acteurs du champ socio-éducatif. Depuis une dizaine d'années, la Ville de Woippy propose le SAS (structure d'accompagnement spécifique), dispositif de prévention du décrochage scolaire dans l'ensemble des établissements scolaires de la ville. Un regard attentif est porté en direction des QPV.

Sur le territoire de Metz Métropole, c'est la métropole qui a la compétence prévention spécialisée. Elle joue un rôle clé dans le cadre de la politique de la ville en contribuant à la réduction des inégalités sociales dès l'enfance (à partir de 10 ans et jusqu'à 21 ans), à la prévention des conduites à risques, à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, au renforcement du lien social et à la cohésion territoriale. Elle s'appuie sur une approche éducative et partenariale pour accompagner les jeunes et leur famille dans les quartiers prioritaires.

– THÉMATIQUE ÉMANCIPATION – Favoriser les parcours de réussite
– AXES TRANSVERSAUX THÉMATIQUES – Lever les freins permettant l'accès aux opportunités existantes (offres de services, activités, ...) et l'accès aux droits Renforcer la réussite éducative des enfants dans une logique de co-construction
– OBJECTIFS – Renforcer l'accompagnement aux démarches administratives Lutter contre la fracture numérique Augmenter le nombre d'habitants maîtrisant la langue française Renforcer les actions en santé (prévention et accès aux soins) Élargir l'accès à des ressources culturelles Développer le repérage et la prise en charge des difficultés socio-éducatives Outiller les parents dans l'éducation de leurs enfants

La thématique « SÉCURITÉ » a pour objectif de réduire le sentiment d'insécurité dans les quartiers en luttant contre les points de deals, en renforçant la présence des forces de sécurité dans l'espace public, en luttant contre le séparatisme et le communautarisme et les violences intra-familiales.

La sécurité dans les quartiers prioritaires de la ville constitue un défi complexe et multifactoriel impliquant à la fois des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle requiert une approche combinant à la fois des mesures sociales, économiques, urbaines et d'action des forces de sécurité policières. La prévention de la délinquance et des violences joue un rôle crucial pour lutter contre la délinquance dès son origine en investissant dans l'éducation, la formation professionnelle et les activités sociales. En ce sens, la cohésion sociale est un élément clé pour renforcer la sécurité, en favorisant notamment l'intégration des habitants, en promouvant la diversité culturelle et la participation citoyenne, dans l'objectif de maintenir un tissu social solide, réduisant ainsi les tensions et les risques de conflit. Le renforcement des relations entre la police, les acteurs et les habitants est essentiel. Une collaboration constructive, basée sur une relation de confiance permet de mettre en place des stratégies de sécurité efficaces en impliquant les habitants dans la résolution des problèmes locaux. En ce sens, la lutte contre les trafics illicites est nécessaire pour venir en soutien aux populations victimes.

– THÉMATIQUE SÉCURITÉ – vivre en sécurité
– AXES TRANSVERSAUX THÉMATIQUES – Lutter contre le séparatisme et le communautarisme Améliorer la visibilité des forces de l'ordre dans les QPV Lutter contre les situations de violences intra-familiales
– OBJECTIFS – Développer les actions sur les valeurs de la République et de la laïcité et former les acteurs de terrain Améliorer la relation et la communication entre habitants, bailleurs, acteurs et forces de l'ordre Diminuer la pression des trafics sur la cohésion sociale Prévenir les situations de violences intra-familiales

La thématique « ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ » a pour objectif de mettre en avant les engagements existants, de faire émulation et de donner une image positive des quartiers.

L'engagement citoyen, sous toutes ses formes, sera promu et encouragé. L'engagement et la participation des habitants dans les quartiers prioritaires de la ville revêtent une importance cruciale pour favoriser le développement durable, renforcer la cohésion sociale et améliorer la qualité de vie. Sur cet axe, le présent contrat vise notamment à valoriser toutes les formes d'engagement citoyen dans les quartiers.

– THÉMATIQUE ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ –
– AXES TRANSVERSAUX THÉMATIQUES – Encourager l'engagement citoyen
– OBJECTIFS – Susciter et valoriser l'engagement citoyen

4. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU CONTRAT DE VILLE

Le cadre stratégique du contrat de ville est complété de deux axes méthodologiques, pensés comme des conditions de réussite du contrat de ville :

Les coopérations et partenariats, en renforçant les coopérations interacteurs pour mieux répondre aux enjeux du territoire.

Le présent contrat pose la coopération et les partenariats comme facteurs sine qua non de réussite. Parmi les principaux enjeux, figure la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes permettant une meilleure intégration des compétences et ressources de chacun pour une action efficace. La complémentarité des expertises des différents partenaires favorise également une approche globale et multifacettes des problématiques urbaines. La sollicitation des ressources des acteurs publics et privés permet de mobiliser des ressources financières, matérielles et humaines, maximisant ainsi l'impact des actions entreprises. La coopération entre les acteurs permet d'assurer une coordination efficace des actions entreprises pour éviter les doublons, optimiser l'utilisation des ressources et garantir une mise en œuvre cohérente des politiques définies dans le contrat de ville.

La coopération favorise le partage des retours d'expérience et des bonnes pratiques entre les différentes entités impliquées. Cela permet d'apprendre les uns des autres, d'ajuster les stratégies et d'optimiser les résultats obtenus.

La présence d'adultes-relais sur les quartiers constitue un atout pour leur action en matière de médiation sociale ; ce dispositif est soutenu par l'État.

La participation et l'engagement citoyen, en agissant en lien et pour les habitants.

La coopération entre les différents partenaires favorise l'implication des habitants dans le processus décisionnel. La participation citoyenne est essentielle pour garantir que les projets répondent aux besoins réels de la population locale et pour renforcer le sentiment d'appartenance. La diversité des perspectives apportées par la participation citoyenne favorise l'émergence d'idées innovantes et créatives. Les habitants sont souvent les mieux placés pour identifier des solutions originales aux défis locaux. En somme, la participation citoyenne représente un levier essentiel pour construire des quartiers urbains plus justes, inclusifs et durables.



PARTIE 3

LES PROJETS PAR QUARTIER



Photo de la dernière soirée de concertation avec acteurs et habitants des quartiers prioritaires de la ville

L'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville constituent une démarche stratégique et opérationnelle dans la politique de cohésion urbaine. En effet, le présent contrat est instauré pour répondre aux enjeux complexes des QPV, nécessitant des déclinaisons opérationnelles précises pour concrétiser les thématiques et objectifs suscités.

Pour chaque QPV, des enjeux particuliers ont été identifiés lors des consultations citoyennes de 2023 et déclinés en objectifs opérationnels spécifiques au quartier. Pour chaque quartier, ces enjeux constitueront le projet à mettre en œuvre sur la période 2024-2027. À l'issue de cette période, un bilan sera effectué et les enjeux seront actualisés pour répondre au plus près aux besoins des habitants des QPV.

1. LA MÉTHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC

La loi Lamy rappelle le rôle de l'EPCI dans la réalisation des diagnostics territoriaux, socle d'orientation des travaux de construction du contrat de ville. Ainsi, la Métropole de Metz, accompagnée par l'ORIV, a mis en place une méthodologie de diagnostic permettant d'identifier les besoins et enjeux par territoire et ce, de manière transversale. L'enjeu de ces diagnostics est de pouvoir co-construire des projets de territoire avec un croisement d'analyses et de regards, une articulation des échelles communale et intercommunale, une mobilisation de la parole des habitants et des professionnels de terrain.

Pour ce faire, trois méthodes ont été utilisées :

- l'utilisation et l'analyse des diagnostics et documents déjà existants, notamment : l'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023 produite par le cabinet d'études ExtraCité, l'étude 2022 sur l'évolution des quartiers prioritaires de l'Eurométropole de Metz produite

par l'AGURAM, tous les autres documents stratégiques produits par les collectivités ou la métropole (les bilans du programme de réussite éducative messin, le bilan du dispositif de réussite éducative woippyen, les bilans annuels de la mission locale du pays messin, les bilans annuels sur l'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux en QPV, etc.) ;

- l'analyse des données chiffrées disponibles des partenaires (recensement de la population de l'INSEE de 2013 et 2018, les estimations démographiques de l'INSEE de 2015 et 2019, les données pôle emploi sur les DEFM de 2022, les données 2020 du répertoire locatif social, les données 2021 de la CNAF, données 2022 de la CNAM, les données 2020 du fichier local social et fiscal) ;
- l'analyse de l'expertise d'usage des habitants au travers de la réalisation des consultations citoyennes et l'analyse de l'expertise professionnelle des acteurs de la politique de la ville.

Ainsi, les diagnostics ont permis de :

- caractériser le profil socio-démographique des quartiers autour des atouts en termes de prospective mais également les points de vigilance ;
- définir la précarité des populations autour de l'accès aux droits et les situations de vulnérabilité ;
- repérer les enjeux d'éducation, de formation et les enjeux de scolarisation notamment en termes de réussite éducative ;
- repérer les enjeux d'accès à l'emploi notamment concernant la situation des femmes, des jeunes et des étrangers dans une logique d'égalité et de lutte contre les discriminations ;
- caractériser le cadre de vie en s'intéressant notamment aux logements, à la gestion et l'appropriation des espaces publics et communs et à la mobilité résidentielle.

Il est à noter que parmi les quartiers entrant dans la géographie prioritaire à partir de 2024, le quartier Falogne et le quartier du Roi, n'ont pas pu bénéficier de cette méthode. Les diagnostics et priorités ont donc été construits à partir des retours de terrain des professionnels et des données disponibles. Ce sont notamment les villes de Metz et de Woippy qui ont été motrices à ce sujet, en organisant des réunions interacteurs à l'échelle de ces quartiers.

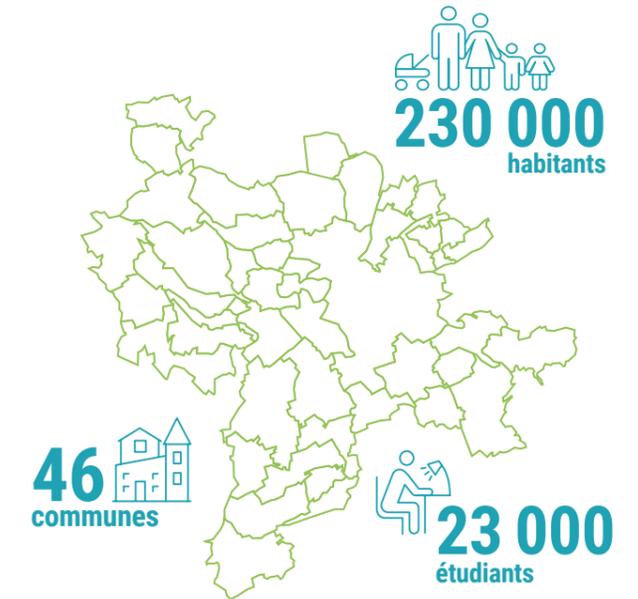
2. L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

2.1. Les champs d'intervention de la métropole

La Métropole de Metz compte 230 000 habitants et 46 communes membres. Elle porte plusieurs compétences, obligatoires, optionnelles et facultatives. Les compétences de la métropole dans ces zones sensibles englobent un large éventail d'actions visant à favoriser le développement économique, social, culturel et environnemental, tout en assurant une meilleure qualité de vie pour leurs habitants. Chacune des compétences est déclinée sur les QPV, les investissements prévus sont notamment énoncés dans le volet « investissement » du présent contrat.

Les compétences obligatoires :

- en matière de développement économique ;
- en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;
- en matière d'habitat ;
- en matière de politique de la ville ;



- collecte des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- en matière d'accueil des gens du voyage.

Les compétences optionnelles :

- création ou aménagement de voirie d'intérêt communautaire ;
- création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

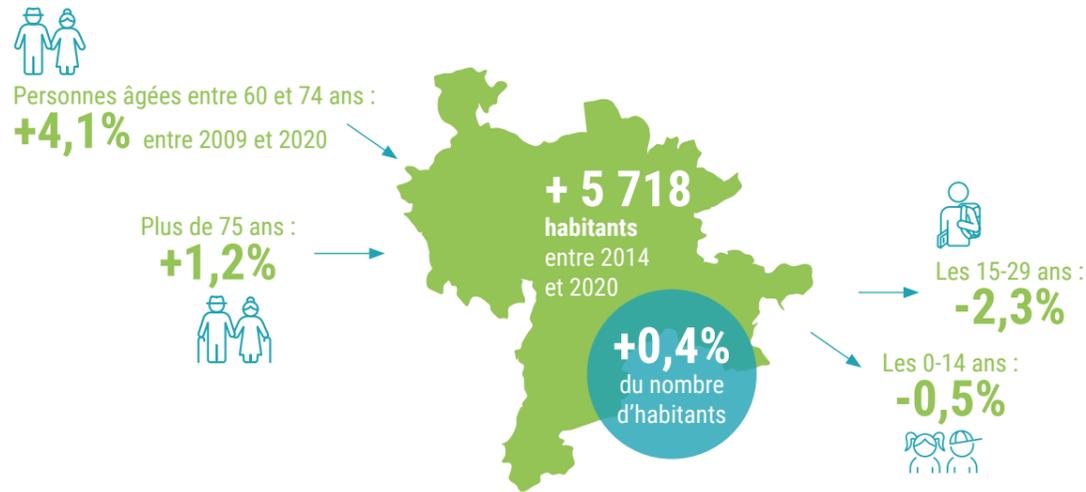
Les compétences facultatives :

Autres compétences comme : fourrière animale, instruction du droit des sols, archéologie préventive, Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), entretien et aménagement des cours d'eau, itinéraires cyclables, etc.

Les compétences transférées :

- la gestion du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;
- le fonds de solidarité logement (FSL) ;
- la prévention spécialisée ;
- la lutte contre la pauvreté et les exclusions (plan pauvreté) ;
- financement du fonctionnement et convention de gestion de la mission locale du pays messin ;
- le contrat local de santé (CLS) ;
- la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF ;
- etc.

2.2. Le portrait socio-démographique du territoire



	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	100 375	100,0	101 803	100,0	108 748	100,0
Une famille monoparentale	9 440	9,4	9 911	9,7	10 929	10,0

49,1%
des ménages sont imposés

Le revenu médian disponible annuel est de **22 390 €**, soit **1 865 €** / mois.

Taux de pauvreté à **17,6%**

3. LA SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS CITOYENNES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE METZ MÉTROPOLÉ

Points de convergence

Les trois grandes thématiques présentées ci-dessous sont celles qui sont apparues communes aux six quartiers prioritaires.

Pour chacune des thématiques identifiées, il s'agit d'une analyse transversale issue des échanges lors des concertations citoyennes. Ces éléments sont présentés sur la base des enjeux identifiés par l'État (4 enjeux de politiques publiques : l'emploi, l'émancipation, les transitions et la sécurité).

Améliorer les relations aux bailleurs, une nécessité pour tous les habitants (enjeu transitions)

Les six quartiers présentent des profils différents (certains ont connu des opérations de renouvellement urbain, pour certains des opérations sont en cours alors que d'autres n'ont pas connu d'intervention lourde). Les constats sur l'habitat varient donc selon les territoires, pour autant certains enjeux sont communs. La relation aux bailleurs semble complexe pour une majorité des habitants qui se sont exprimés lors des concertations. Sur la quasi-totalité des quartiers prioritaires, ce sujet a été évoqué. Les situations ressenties sont souvent les mêmes : le manque de rapidité d'intervention pour réaliser les travaux à l'intérieur des logements et/ou dans les espaces communs, l'augmentation des charges, le manque de dialogue, l'incompréhension des habitants face à la répartition des responsabilités entre les bailleurs et les habitants eux-mêmes, l'incompréhension ou le désaccord sur les parcours de logement ou même le prix des loyers...

Dans le même temps, les habitants reconnaissent que peu de personnes participent aux réunions proposées par les bailleurs (réunions de concertation, d'information). L'absence de confiance et/ou les modalités de ces réunions font que cet espace d'échanges ne joue pas son rôle. Nombre d'habitants évoquent l'importance d'une présence en proximité, en mesure de répondre aux demandes exprimées.

Agir sur les usages et l'appropriation des espaces extérieurs : un enjeu transversal garant du bien vivre dans son quartier (enjeu transition)

Si le cadre de vie varie selon le quartier (espaces verts ou non, équipements publics ou non), un aspect a fait consensus, à savoir les usages des espaces extérieurs. Les enjeux abordés par les habitants relèvent de la place des jeunes dans l'espace public (bruit, nuisances...), de la place des jeunes filles (absence de présence des filles dans l'espace public, mixité), d'espaces inadaptés pour les seniors, utilisation (ou non utilisation) des espaces verts, de gestion des déchets (problème de propreté, encombrants, comportements incivils...), des usages inadaptés des espaces (rodéos, ateliers de mécanique sauvage). Pour beaucoup, la mauvaise appropriation des espaces nuit au bien vivre dans le quartier et entraîne des problèmes de tranquillité, voire de sécurité. Sur certains territoires, l'enjeu repose également sur un manque d'espaces verts, d'espaces aménagés.

Favoriser un travail partenarial autour des enjeux d'éducation, dans une perspective de coéducation impliquant les parents (enjeu émancipation)

L'éducation, la relation entre les acteurs éducatifs et les parents et la place des parents dans le système éducatif ont également été une préoccupation abordée lors des échanges dans la plupart des quartiers.

Parallèlement, certains ont exprimé des critiques quant aux comportements actuels de certains parents : un manque d'éducation, des parents irresponsables, certains allant même jusqu'à dire que « ce sont les parents qu'on devrait éduquer ». Plus globalement, ce qui a été mis en avant ce sont des parents/adultes dépassés devant le comportement des enfants.



En 2021, la CAF verse au moins une prestation par mois

à **111 726** habitants de l'Eurométropole de Metz

le nombre d'enfants couverts est de **41 434**

Il y a :

7620 allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour un total de **14 781** personnes couvertes

18 022 allocataires de la prime d'activité (PPA), dont **17 374** perçoivent la PPA non majorée et **648** la PPA majorée

4800 personnes allocataires de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)

Le taux d'emploi est de **61,9%**

le taux d'emploi des jeunes est de **30,4%**

10% de chômeurs

le taux de chômage parmi les 15-64 ans : **13,9%**

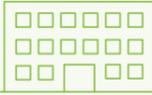
le taux de chômage des jeunes 15-24 ans : **24,4%**,

le taux de scolarisation des jeunes âgés entre 16 et 25 ans est de **54,5%**

34,6% des jeunes âgés entre 16 et 25 ans sont non scolarisés et sans emploi

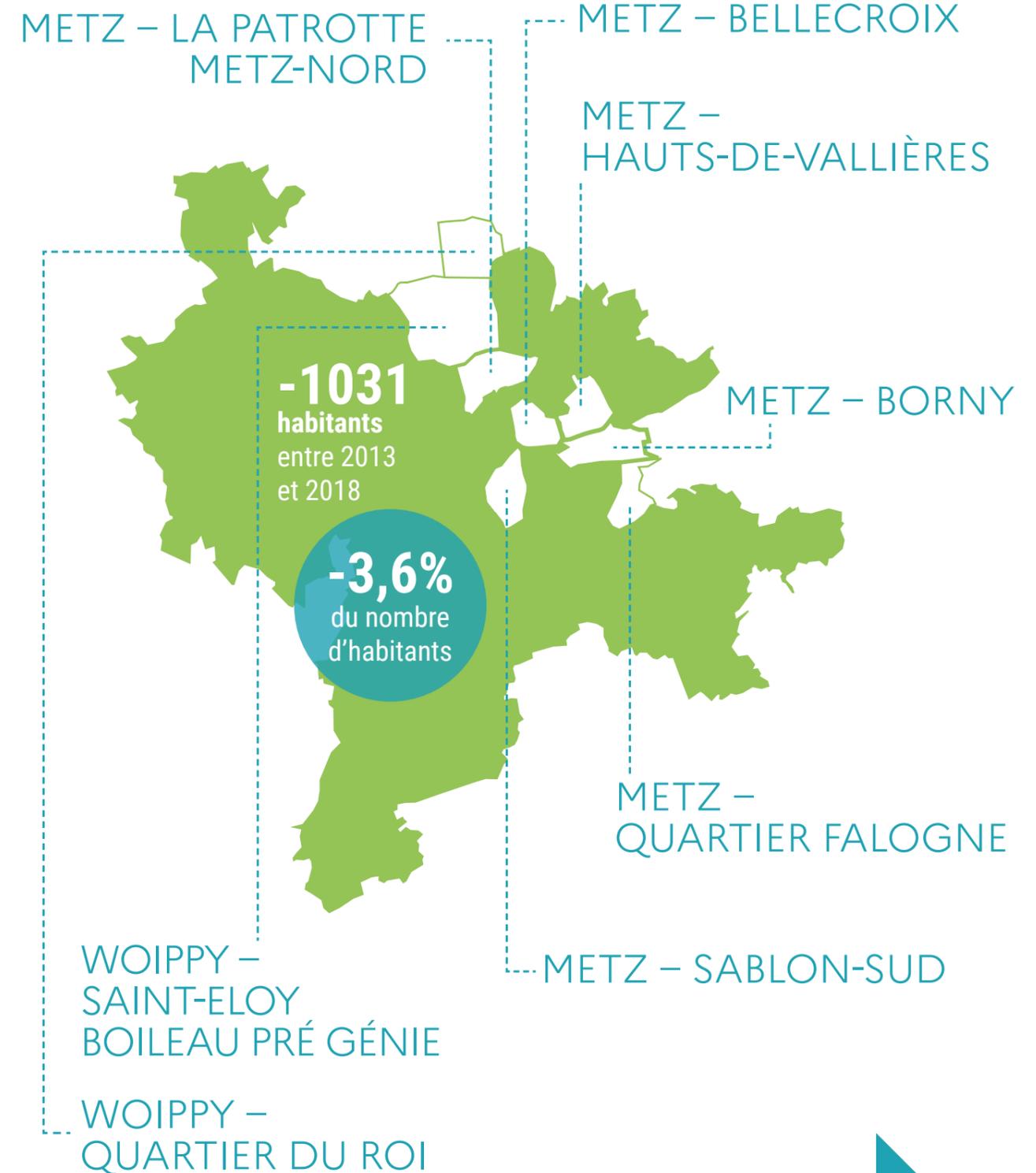
Jeunes femmes 16-25 non-scolarisées et sans emploi : **38,1%**

Éléments bruts issus des échanges par quartier prioritaire (approche synthétique).

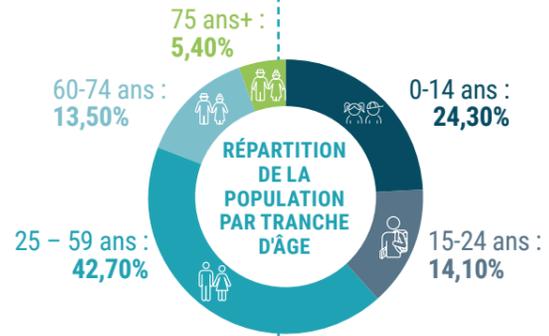
QUARTIERS (QPV)	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	PROBLÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES À CELLES RÉCURRENTES
 BORNY (METZ)	<ul style="list-style-type: none"> Un quartier qui a connu un renouvellement urbain important, mais qui présente une dichotomie entre deux parties du quartier (pas les mêmes équipements et offres proposés). Un quartier multiculturel et revendiqué. Une solidarité revendiquée. 	<ul style="list-style-type: none"> Une attente d'un renforcement des animations et des festivités. Un manque de petits emplois pour les étudiants, les jeunes (jobs d'été...)
 LA PATROTTE METZ-NORD (METZ)	<ul style="list-style-type: none"> Un quartier qui n'a pas connu de rénovation. Des équipements, des aménagements et des espaces vieillissants. Un attachement au quartier, mais un ressenti d'abandon. Quartier en mutation. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de services de santé et de soins. Besoin d'un accompagnement renforcé dans le domaine de l'accès à l'emploi.
 HAUTS-DE-VALLIÈRES (METZ)	<ul style="list-style-type: none"> Manque de rénovation urbaine, vétusté. Des atouts, mais un sentiment de ne pas être écouté, pris en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> Offre culturelle et d'animation à renforcer. Problème de mobilité : insuffisance des infrastructures.
 SABLON-SUD (METZ)	<ul style="list-style-type: none"> Interconnaissance entre habitants. Rénovation en cours avec démolition ou réhabilitation d'une grande partie des logements. 	<ul style="list-style-type: none"> Ressenti de « ghettoïsation ». Accès à l'emploi parfois difficile du fait d'une image négative du quartier.
 BELLECROIX (METZ)	<ul style="list-style-type: none"> Un quartier en évolution (regret de ces transformations). Quartier en transition. 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'une prise en charge plus importante, logique de renforcement du processus d'intégration. Mobilité à optimiser.
 SAINT-ELOY BOILEAU PRÉ GÉNIE (WOIPPY – METZ)	<ul style="list-style-type: none"> Attachement au quartier. Des liens de solidarité. Quartier en transformation (évolution des flux de population). 	<ul style="list-style-type: none"> Évolution du peuplement sur le quartier (migrants notamment). Travailler sur le lien social (arrivée de nouvelles populations).

4. LES HUIT QUARTIERS PRIORITAIRES : PORTRAITS ET PROJETS

Tous quartiers confondus : -1031 habitants entre 2013 et 2018 (soit -3.6% du nombre d'habitants).



METZ – BELLECROIX



35,1% de familles monoparentales

3 062 habitants au recensement de la population de 2018

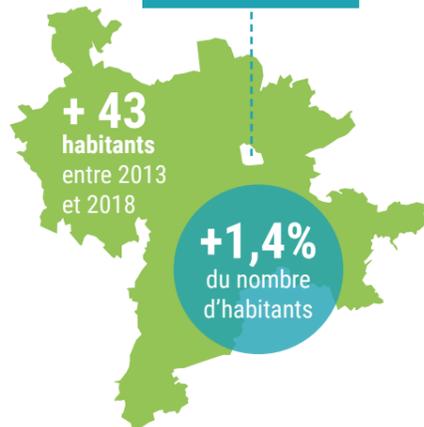
En 2020, **12,4%** des ménages sont imposés.

Entre 2019 et 2020 : **-5.9%** de ménages imposés

Taux de bas revenu : **73,2%**

Taux de pauvreté 1/2 habitant : **50%** - 1102€/mois

Le revenu médian disponible annuel est de **13 420 €**, soit **1 118 €** / mois.



Le portrait du quartier

Il s'agit du seul quartier avec Woippy – Saint-Eloy Boileau Pré Génie qui a connu une hausse de sa population.

	2021
- dont Prime d'activité (PPA)	341 32,80%
- dont Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	299 28,77%
- dont Allocation adulte handicapé (AAH)	129 12,41%
TOTAL FOYERS ALLOCATAIRES CAF	1039

Source : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021.

En 2019 :

le taux de chômage est de **36,8%**, il connaît une baisse de **-1,2%** depuis 2015.

41,7% des 15-64 ans sont en emploi, parmi eux :

36,2% sont en emplois à durée limitée

40,6% sont à temps partiel

29,1% des jeunes âgés entre 16 et 25 ans sont non scolarisés et sans emploi.

48,30% des 15-24 ans sont en activité, évolution de +4,5% depuis 2015

56,2% des 16-25 ans sont scolarisés.

43,8% des jeunes ayant au moins 15 ans ne sont pas scolarisés.

le taux de retard en 6^e est de **14,3%**,

il augmente à **36,5%** en 3^e.

En 2020, il y a **94,5%** de logements sociaux à Bellecroix, soit **1376** logements.



Les enjeux du quartier

Les priorités du quartier sont déclinées par axes et objectifs et s'inscrivent dans le cadre d'intervention thématique et stratégique global du quartier. Elles sont issues des ateliers réalisés avec les habitants et les professionnels de la politique de la ville.

La thématique du cadre de vie a été jugée prioritaire concernant le quartier de Bellecroix. En effet, les habitants regrettent que le quartier ne soit « plus propre comme il l'était il y a une trentaine d'années ». Le constat a été fait autour de points d'apport volontaire débordant très souvent et autour de la venue de personnes extérieures au quartier qui viennent déverser leurs encombrants et déchets à ces endroits-là. Une gestion efficace des déchets contribue directement à la préservation de la santé publique pour les habitants du quartier, mais également à l'environnement et la biodiversité et à l'économie circulaire en encourageant les pratiques de recyclage et de valorisation des déchets. La gestion des déchets implique également des actions de sensibilisation et d'éducation auprès des usagers, contribuant finalement à une meilleure qualité de vie pour les habitants.

Dans un second temps, la thématique de l'émancipation a été jugée prioritaire. En effet, les habitants décrivent Bellecroix comme un quartier diversifié où différentes communautés cohabitent, mais qui ne sont pas forcément intégrées plus largement à la vie du quartier. Ainsi, le renforcement du lien social et la lutte contre l'isolement des nouveaux arrivants sur le territoire français constitue un axe fort d'intervention sur le quartier de Bellecroix.

– THÉMATIQUE CADRE DE VIE –

– ENJEUX –

Améliorer le cadre de vie par la gestion des déchets

– OBJECTIFS –

Diminuer les dépôts de déchets dans les espaces publics

Améliorer la procédure de traitement des déchets encombrants

– THÉMATIQUE ÉMANCIPATION –

– ENJEUX –

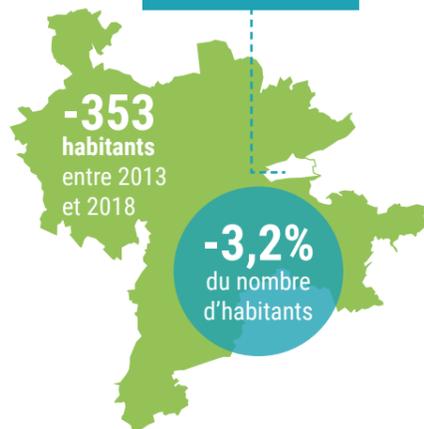
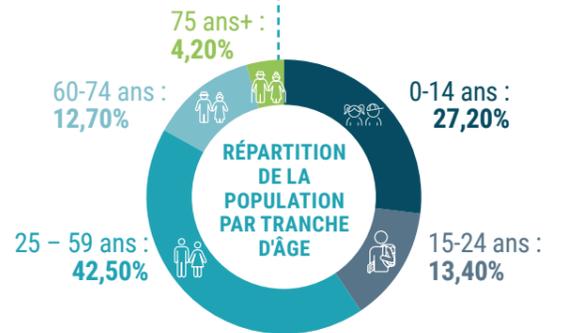
Favoriser le lien social, lutter contre l'isolement des nouveaux arrivants sur le territoire français

– OBJECTIFS –

Favoriser et mettre en place des temps de rencontre conviviaux

Favoriser le lien social par des actions dédiées
Coordonner l'accueil des nouvelles populations

METZ – BORN



Le portrait du quartier

Borny est connu et caractérisé comme un quartier brassant des populations provenant majoritairement de QPV ou habitant le quartier depuis de nombreuses années. Il est décrit comme un quartier « village ».

	2021
- dont Prime d'activité (PPA)	1095 35,29%
- dont Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	739 23,82%
- dont Allocation adulte handicapé (AAH)	418 13,47%
TOTAL FOYERS ALLOCATAIRES CAF	3102

Source : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021.

En 2019 :

le taux de chômage est de **36,3%**, il connaît une baisse de **-3,4%** depuis 2015.

38,1% des 15-64 ans sont en emploi, parmi eux :

26,6% sont en emplois à durée limitée

34% des jeunes âgés entre 16 et 25 ans sont non scolarisés et sans emploi.

59% des 16-25 ans sont scolarisés.

41% des jeunes ayant au moins 15 ans ne sont pas scolarisés.

En 2020, il y a **76,2%** de logements sociaux à Bellecroix, soit **3025** logements.



Les enjeux du quartier

Les priorités du quartier sont déclinées par axes et objectifs et s'inscrivent dans le cadre d'intervention thématique et stratégique global du quartier. Elles sont issues des ateliers réalisés avec les habitants et les professionnels de la politique de la ville.

Les habitants de Borny décrivent le quartier comme « multiculturel », aucun autre territoire de Metz Métropole ne compte en effet autant de personnes d'origines différentes.

La thématique jugée prioritaire au sens des habitants et des professionnels concerne l'émancipation. En effet, si le quartier dispose de qualités autour de la solidarité, de nombreux espaces publics et d'espaces verts, les habitants regrettent qu'il n'y ait pas suffisamment d'infrastructures sportives adaptées et de proximité. L'offre d'activités à destination des jeunes constitue également un frein pour l'émancipation, les espaces et les activités n'étant pas forcément adaptés aux besoins. En ce sens, un axe d'intervention est posé pour soutenir les jeunes et améliorer leur quotidien.

À Borny, l'éducation est perçue comme une expérience collective qui repose sur des références positives, avec un enjeu d'exemplarité. Les habitants regrettent des différences de fonctionnement selon les établissements scolaires, puisque tous ne disposent pas des mêmes dispositifs : la cité éducative, les établissements situés en Réseau d'éducation Prioritaire renforcé (REP+)... cela générant des incompréhensions et pouvant amener à une perte de dialogue entre familles et école.

En ce sens, un axe autour de l'outillage des parents dans l'éducation de leurs enfants est posé, afin notamment de renforcer les compétences parentales et renforcer le dialogue des familles à l'école.

– THÉMATIQUE ÉMANCIPATION –

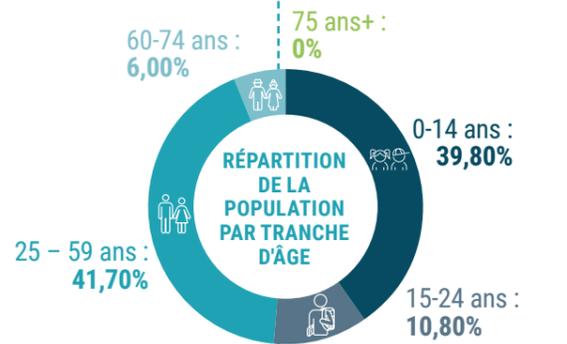
– ENJEUX –

- Outiller les parents dans l'éducation de leurs enfants
- Soutenir les jeunes et améliorer leur quotidien

– OBJECTIFS –

- Mettre en place et renforcer les actions de soutien à la parentalité
- Renforcer le dialogue entre familles et école
- Améliorer l'appropriation par les jeunes des infrastructures sportives de proximité
- Renforcer l'offre d'activités à destination des jeunes

METZ – HAUTS-DE-VALLIÈRES



43,6% de familles monoparentales

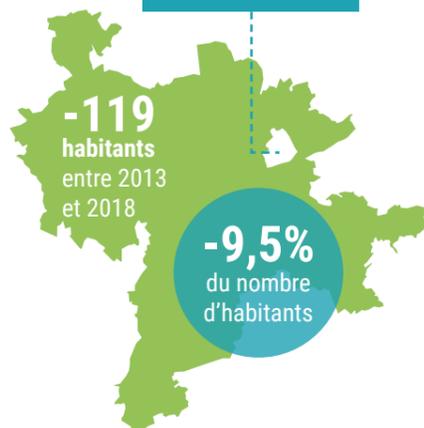
1139 habitants au recensement de la population de 2018

Ménages imposés : ces données concernant le quartier Hauts-de-Vallières ne sont pas disponibles à ce jour.

Taux de bas revenu : **74,8%**

Taux de pauvreté 1/2 habitant : **56,6%**
- 1102€/mois

Le revenu médian disponible annuel est de **12 600 €**, soit **1 050 €** / mois.



Le portrait du quartier

Depuis les travaux de réfection de la Tour des Marronniers, qui compte 113 logements, il est possible de supposer que la population du quartier a augmenté. Par exemple, en 2016, la tour des Marronniers comptait une vacance de 45%.

	2021
- dont Prime d'activité (PPA)	188 38,76%
- dont Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	148 30,51%
- dont Allocation adulte handicapé (AAH)	65 13,40%
TOTAL FOYERS ALLOCATAIRES CAF	485

Source : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021.

En 2019 :

le taux de chômage est de **40,2%**, il connaît une hausse de **+4,1%** depuis 2017.

50,6% de la population du quartier a moins de 25 ans

42% des 15-64 ans sont en emploi parmi eux,

27% sont en emplois à durée limitée.

56,5% des 15-24 ans sont en activité, **+1,9%** entre 2017 et 2019.

50,1% des jeunes entre 16-25 ans sont scolarisés



Les enjeux du quartier

Les priorités du quartier sont déclinées par axes et objectifs et s'inscrivent dans le cadre d'intervention thématique et stratégique global du quartier. Elles sont issues des ateliers réalisés avec les habitants et professionnels de la politique de la ville.

Aux Hauts-de-Vallières, le quartier est prisé pour ces nombreux espaces verts et sa proximité avec le centre-ville. Ces facteurs semblent être les deux qui retiennent les habitants du quartier.

La thématique émancipation a été jugée prioritaire par les habitants et professionnels, avec notamment un axe fort autour de l'offre culturelle et d'animation à destination des jeunes.

Dans un second temps, c'est la thématique emploi, et notamment la mobilité qui ont été jugées prioritaires.

En effet, la question de la mobilité est problématique à la fois pour les travailleurs, demandeurs d'emploi mais aussi pour les élèves.

– THÉMATIQUE ÉMANCIPATION –

– ENJEUX –
Soutenir les jeunes et améliorer leur quotidien

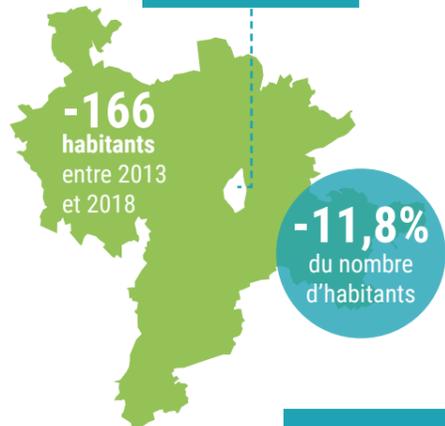
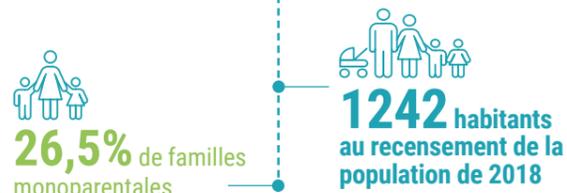
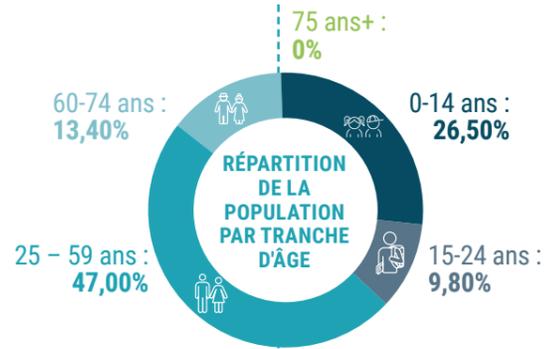
– OBJECTIFS –
Renforcer l'offre culturelle et d'animation
Proposer un panel d'activités adapté aux besoins/envies des habitants

– THÉMATIQUE EMPLOI –

– ENJEUX –
Faciliter l'accès à l'emploi

– OBJECTIFS –
Améliorer la mobilité

METZ – SABLON-SUD



Le portrait du quartier

L'ouverture du foyer Adoma « les Malgré-Nous » de 88 logements laisse supposer que la population du quartier ait pu augmenter depuis 2018

	2021
- dont Prime d'activité (PPA)	113 27,56%
- dont Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	133 34,47%
- dont Allocation adulte handicapé (AAH)	49 11,95%
TOTAL FOYERS ALLOCATAIRES CAF	410

Source : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021.

En 2019 :

le taux de chômage est de **27%**, il connaît une baisse de **-5,4%** depuis 2015.

40,4% des 15-64ans sont en emploi, parmi eux :

29,5% sont en emplois à durée limitée.

28,8% occupent un emploi à temps partiel.

32,2% des 14-24 ans sont en activité, ce qui signifie que ces jeunes sont soit actifs soit au chômage, **-7,4%** entre 2015 et 2021.

66,5% des 25-54 ans sont en activité

58,8% des 16 et 25 ans sont scolarisés.

41,2% des jeunes ayant au moins 15 ans ne sont pas scolarisés.

26,2% des jeunes âgés entre 16 et 25 ans sont non scolarisés et sans emploi.

En 2020, il y a **73,3%** de logements sociaux à Sablon-Sud, soit **403** logements.

Sablon-Sud est marqué par une population attachée à son quartier car la majorité y habitent depuis longtemps, il n'y a pas de souhait de quitter le quartier.



Les enjeux du quartier

À Sablon-Sud, les habitants décrivent un « petit quartier verdoyant » où tout le monde se connaît, avec la possibilité de se rassembler dans les jardins familiaux ou à proximité au parc de la seille.

La thématique du cadre de vie a été jugée prioritaire par les habitants et les professionnels. Un premier axe autour du désenclavement du quartier est posé.

En effet, du fait de la situation géographique du quartier, le sentiment d'appartenance des habitants ne correspond pas à celui du découpage QPV, le quartier se situant au bout du quartier de Metz-Sablon et à proximité de Magny. Sablon-Sud est une partie du sous-quartier de Sablon qui compte 17 000 habitants. Les habitants déplorent le manque de lien et de réseau avec l'ensemble du quartier. En ce sens, deux objectifs sont fixés à terme : la création d'un sentiment d'appartenance et le développement de la mobilité et du lien entre le QPV et l'ensemble du quartier et de la ville-centre.

Toujours sur la thématique du cadre de vie, l'accompagnement des habitants dans le cadre des opérations de restructuration et de réhabilitation du quartier a été jugé prioritaire. En effet, deux objectifs sont ciblés : le maintien d'un cadre de vie digne malgré les opérations de démolition et de réhabilitation, et l'implication des habitants en lien avec les opérations.

Dans un second temps, la thématique émancipation a été jugée prioritaire autour du soutien des jeunes dans leur quotidien. En effet, l'offre culturelle et d'animation reste à développer sur le quartier, du fait de la présence unique du centre social Pioche.

– THÉMATIQUE CADRE DE VIE –

– ENJEUX –

Désenclaver le quartier

Accompagner les opérations de restructuration de logements pour améliorer le quotidien

– OBJECTIFS –

Créer un sentiment d'appartenance au quartier Sablon
Favoriser la mobilité et les liens entre le QPV et l'ensemble du quartier

Maintenir un cadre de vie digne malgré les opérations de démolition et de réhabilitation

Impliquer les habitants dans les opérations de réhabilitation

– THÉMATIQUE ÉMANCIPATION –

– ENJEUX –

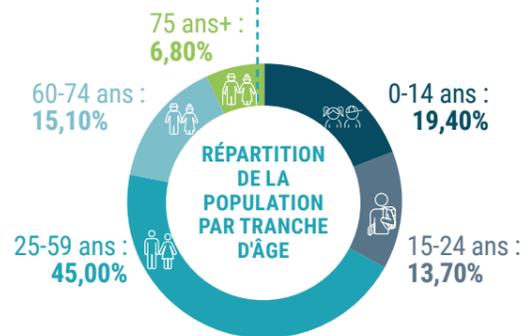
Soutenir les jeunes dans leur quotidien

– OBJECTIFS –

Renforcer l'offre culturelle et d'animation à destination des jeunes

Proposer un panel d'activités adaptées aux besoins/envies des habitants

METZ – LA PATROTTE METZ-NORD



29% de familles monoparentales

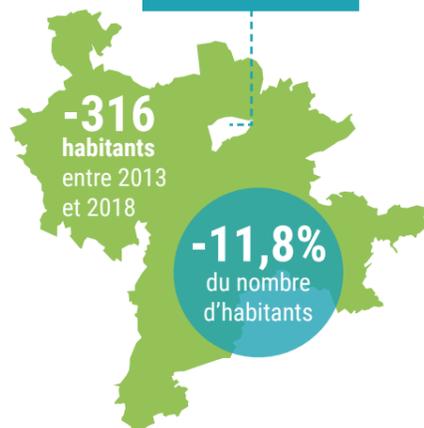
3 021 habitants au recensement de la population de 2018

En 2020, **25,5%** des ménages sont imposés.

Taux de bas revenu : **60,4%**

Taux de pauvreté 1/2 habitant : **44,6%**
- 1102€/mois

Le revenu médian disponible annuel est de **14 170 €**, soit **1 180 €** / mois.



Le portrait du quartier

Contrairement aux autres quartiers, la population du quartier est changeante et mouvante, il y a une forte représentation de nouveaux ménages.

	2021
- dont Prime d'activité (PPA)	362 34,37%
- dont Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	259 24,59%
- dont Allocation adulte handicapé (AAH)	118 11,20%
TOTAL FOYERS ALLOCATAIRES CAF	1053

*Source : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021.

En 2019 :

le taux de chômage est de **28,9%**, il connaît une baisse de **-1,9%** depuis 2015.

45,9% des 15-64 ans sont en emploi parmi eux

22,8% sont en emplois à durée limitée et

18,6% sont en emploi à temps partiel

49,1% des 15-24 ans sont en activité, **+5 %** entre 2015 et 2021.

Au total, **35%** des jeunes âgés entre 16 et 25 ans sont non scolarisés et sans emploi.

Parmi les jeunes femmes ayant entre 16 et 25 ans, **41,5%** sont non scolarisées et sans emploi

46,2% des 16-25ans sont scolarisés

53,8% des jeunes ayant au moins 15 ans ne sont pas scolarisés.

En 2020, il y a **57,7%** de logements sociaux à La Patrotte Metz-Nord, soit **905** logements.



Les enjeux du quartier

À La Patrotte Metz-Nord, les habitants et les professionnels font état d'un sentiment paradoxal. Le quartier est décrit positivement notamment du fait de la présence d'équipements, de services, de nombreuses commodités et d'infrastructures et de la situation géographique privilégiée avec le centre-ville. En parallèle, les équipements sont décrits comme dégradés et anciens. Le quartier n'a pas bénéficié, à la différence d'autres quartiers de Metz, d'opérations de renouvellement urbain.

La thématique du cadre de vie, dans une logique d'émancipation, a été jugée prioritaire sur le quartier. En effet, le quartier fera l'objet d'opérations dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, **le besoin d'accompagnement du quartier dans sa transition à la fois urbaine, mais aussi sociale est fixé comme un axe fort**. Les dynamiques de peuplement du quartier sont caractérisées par de nombreux nouveaux arrivants, en partie allophones, et le manque de mixité sociale.

Dans un second temps, l'émancipation, au travers d'un axe sur la réussite scolaire, est jugée comme prioritaire. En effet, les établissements scolaires sont saturés, l'offre d'accompagnement scolaire y est jugée insuffisante.

Plusieurs inquiétudes sont exprimées par les habitants, notamment le manque de parcours éducatifs personnalisés et la baisse du niveau scolaire en primaire qui résulterait pour partie d'une présence très importante d'élèves allophones.

– THÉMATIQUE CADRE DE VIE –

– ENJEUX –

Accompagner la transition du quartier dans sa dimension sociale

– OBJECTIFS –

Maintenir les habitants pour une installation durable
Garantir la mixité sociale

– THÉMATIQUE ÉMANCIPATION –

– ENJEUX –

Favoriser la réussite scolaire

– OBJECTIFS –

Mettre en œuvre des parcours éducatifs personnalisés dans une logique de triangle éducatif (établissements, associations, cercle familial)

Favoriser la maîtrise des fondamentaux de la langue française et des valeurs de la République.

METZ – QUARTIER FALOGNE



Le portrait du quartier

Les données concernant le quartier Falogne ne sont pas disponibles à ce jour, puisque qu'il est entré dans la géographie prioritaire par décret le 28 décembre 2023.

Les enjeux du quartier

Le QPV Falogne est nouvellement inscrit dans la géographie prioritaire, il fait partie du quartier « Grange-Aux-Bois ».

L'inscription du quartier dans ce zonage permet de pouvoir y dédier des moyens supplémentaires financiers et humains pour la période 2024-2030.

Le quartier Falogne est caractérisé par un manque d'activités et de services proposés aux habitants. En ce sens, la thématique jugée prioritaire concerne l'émancipation, en développant notamment l'intervention de la politique de la ville sur le quartier. **Du constat, ressort la nécessité de diversifier les activités proposées aux habitants en développant**

notamment le volet culturel et sportif (au-delà du foot et de la danse bien représentés), ainsi que le besoin de proposer des événements et actions favorisant la rencontre entre habitants du quartier Grange-Aux-Bois. Une bonne mixité filles/garçons est notée sur l'activité football avec l'AS GAB, en partenariat avec l'APSS (mercredi soir foot féminin).

L'un des principaux objectifs sera également de développer l'intervention du PRE à destination des enfants de 2 à 16 ans et leur famille. Un travail partenarial est en cours de lancement, avec les acteurs éducatifs et associatifs du quartier.

– THÉMATIQUE ÉMANCIPATION –

– ENJEUX –

Développer l'intervention de la politique de la ville

– OBJECTIFS –

Favoriser l'émergence de nouveaux projets en lien avec les associations locales

Développer le PRE sur le quartier

WOIPPY – QUARTIER DU ROI



Le portrait du quartier

Les données concernant le quartier du Roi ne sont pas disponibles à ce jour, puisqu'il est entré dans la géographie prioritaire par décret le 28 décembre 2023.

Les enjeux du quartier

Le quartier du Roi est nouvellement entrant dans la géographie prioritaire. La proximité avec le QPV Saint-Eloy Boileau Pré Génie a permis de dégager des thématiques et axes prioritaires pour le quartier, en concertation avec les habitants et les professionnels du quartier.

La thématique du cadre de vie, notamment au sujet de la mobilité hors du quartier est jugée prioritaire.

En effet, le quartier est peu desservi par le réseau métropolitain de transport en commun, ce qui ne laisse pas forcément beaucoup de possibilités aux habitants pour sortir du quartier.

Enfin, la thématique de l'émancipation est jugée prioritaire. Dans un premier temps, un axe fort autour de la mixité sociale est posé, **les habitants et les professionnels posent le constat d'arrivées nouvelles de populations étrangères et allophones qui nécessitent de développer un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants.**

Dans un second temps, le renforcement du lien social et de la convivialité est jugé prioritaire, le quartier étant « enclavé » par rapport au reste de la commune et ayant pour seule structure l'Atrium qui regroupe la Maison Pour Tous et l'Union de Woippy, école de musique et danse.

– THÉMATIQUE ÉMANCIPATION –

– ENJEUX –

Promouvoir la mixité sociale

Renforcer le lien social et la convivialité

– OBJECTIFS –

Développer un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants

Favoriser l'organisation d'événements conviviaux en pied d'immeuble pour répondre au besoin de rencontre des habitants

Développer les tiers lieux

Favoriser la construction de projets entre bailleurs sociaux et associations

– THÉMATIQUE CADRE DE VIE –

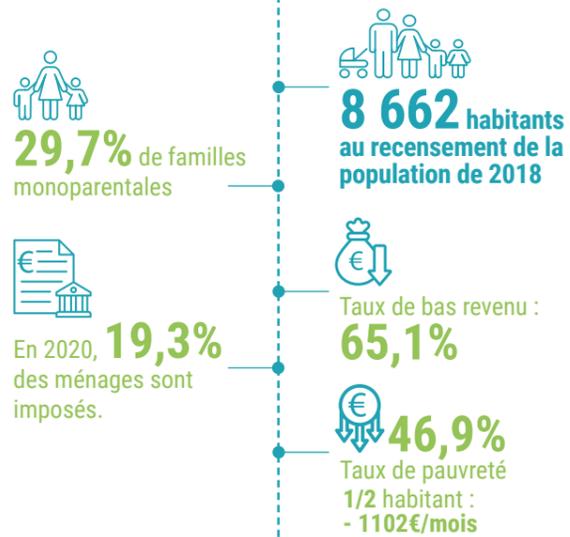
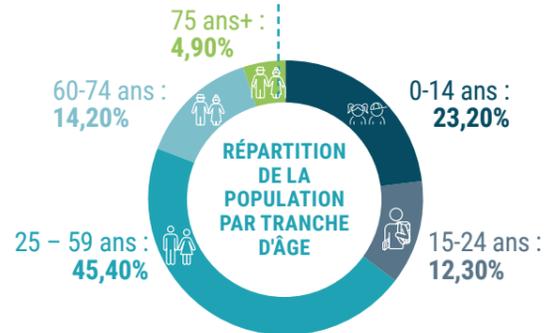
– ENJEUX –

Améliorer la desserte de transports en commun

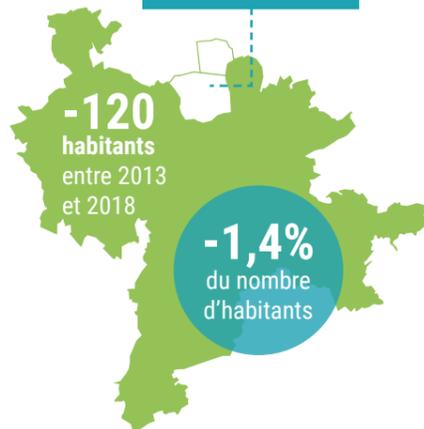
– OBJECTIFS –

Garantir les conditions d'une mobilité hors du quartier

WOIPPY – SAINT-ELOY BOILEAU PRÉ GÉNIE



Le revenu médian disponible annuel est de **13 840 €**, soit **1 153 €** / mois.



Le portrait du quartier

	2021
- dont Prime d'activité (PPA)	949 34,21%
- dont Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	756 27,25%
- dont Allocation adulte handicapé (AAH)	347 12,50%
TOTAL FOYERS ALLOCATAIRES CAF	2774

Source : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021.

En 2019 :

- 38%** des 15-64 ans sont en emploi, parmi eux :
 - 25,7%** sont en emplois à durée limitée,
 - 26%** occupent un emploi à temps partiel.
- 38,7%** des 15-24 ans sont en activité
- 19,1%** des jeunes âgés entre 16 et 25 ans sont en emploi

Il y a donc une vraie problématique à travailler autour de l'insertion professionnelle des jeunes.

38,6% des jeunes âgés entre 16 et 25 ans sont non scolarisés et sans emploi.

Parmi les jeunes femmes ayant entre 16 et 25 ans, **39,6%** sont non scolarisées et sans emploi

50,8% des 16-25 ans sont scolarisés

49,2% des jeunes ayant au moins 15 ans ne sont pas scolarisés.

En 2020, il y a **74,7%** de logements sociaux à Saint-Eloy Boileau Pré Génie, soit **2718** logements

Contrairement aux autres quartiers, la population du quartier n'est pas « jeune », il y a une forte représentation d'anciens ménages.



Les enjeux du quartier

Le quartier Saint-Eloy Boileau Pré Génie est un quartier décrit comme relativement tranquille, dans lequel « on se sent bien », « où tout peut se faire à pied ». Les efforts réalisés par la municipalité et la métropole pour désenclaver le quartier, en renforçant la mobilité et la présence des services publics semblent consolider cet attachement au quartier, de même que la facilité d'accès aux parcours scolaires pour les enfants.

Le quartier est en transition, notamment au niveau des formes urbaines mais aussi au niveau des dynamiques de peuplement. En effet, les flux de population sont responsables d'une perte de solidarité et de cohésion sociale : les jeunes qui se forment quittent le quartier, laissant place à de nouveaux ménages qui habitent mais ne « vivent pas » le quartier.

La thématique du cadre de vie a été jugée prioritaire par les habitants et les professionnels. En effet, il existe un enjeu fort autour de l'usage et l'appropriation des espaces extérieurs. La réalité du quartier impose des défis supplémentaires autour des espaces extérieurs tels que la nécessité de revitaliser certains espaces, la lutte contre l'insécurité autour de lieux ciblés mais aussi le développement d'animations de rue sur les places publiques.

Dans un second temps, l'émancipation est jugée prioritaire, notamment pour renforcer le lien social et la rencontre des habitants.

En effet, les habitants et professionnels ont exprimé le besoin de se retrouver autour d'événements conviviaux en pied d'immeuble, mais aussi de développer des projets avec par exemple les bailleurs sociaux.



Enfin, la thématique de l'emploi est jugée prioritaire sur le quartier, avec un axe fort autour des parcours visant l'insertion professionnelle des habitants.

La présence de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) au cœur du quartier est un atout.

– THÉMATIQUE CADRE DE VIE –

– ENJEUX –

Optimiser l'appropriation des espaces extérieurs

– OBJECTIFS –

- Développer les animations de rue sur les places publiques
- Améliorer l'appropriation des espaces publics
- Acculturer aux écogestes
- Développer les jardins partagés

– THÉMATIQUE ÉMANCIPATION –

– ENJEUX –

Renforcer le lien social et la rencontre entre les habitants

– OBJECTIFS –

- Favoriser l'organisation d'événements conviviaux en pied d'immeubles pour répondre au besoin de rencontre des habitants
- Favoriser la construction de projets entre bailleurs sociaux et associations

– THÉMATIQUE EMPLOI –

– ENJEUX –

Favoriser les parcours visant l'insertion professionnelle

– OBJECTIFS –

- Accompagner/préparer les élèves dans leur orientation
- Renforcer le lien entre l'école et les structures de quartier
- Impliquer davantage les parents dans le triangle éducatif (école, associations, cercle familial)
- Promouvoir le mentorat institutionnel pour se familiariser aux codes sociaux

An aerial photograph of a city, likely in France, showing a mix of residential buildings, industrial zones, and a river. The city is surrounded by green fields and forests. A large teal graphic overlay is positioned on the right side of the image, containing white text.

PARTIE 4

LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DU CONTRAT DE VILLE

POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Cette quatrième partie expose le volet investissement du contrat de ville de Metz Métropole. Il constitue une pièce maîtresse dans la stratégie de développement des QPV. En sa qualité de volet d'orientation, il vise à canaliser les ressources financières des projets structurants des quartiers.

À travers une approche intégrée et participative, ce volet s'attache à identifier les priorités d'investissement, à mobiliser les acteurs locaux et à promouvoir une croissance durable et équilibrée au sein de l'agglomération messine.

1. LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LE CONTRAT DE VILLE

Porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a pour objectif de transformer les quartiers prioritaires où ont été identifiés les dysfonctionnements urbains majeurs en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Sur le territoire de la métropole messine, la mise en œuvre du NPNRU s'étend sur la période 2018-2030, avec une première phase « de préfiguration » terminée en 2020 et une seconde phase de « convention » démarrée en 2021.

Les communes de Metz et Woippy ont l'expérience des programmes de rénovation urbaine avec :

- sur Borny (Metz) : dès 2002 le Grand Projet de Ville (GPV), puis à partir de 2005, le PRU1 qui a représenté un investissement de 117 millions € TTC ;
- sur Saint-Eloy Boileau Pré Génie (intercommunal Metz / Woippy) : un PRU1 avoisinant les 120 millions € TTC.

Ces programmes sont aujourd'hui achevés. Dans la continuité de cette démarche, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2017-2030, porté par la métropole de Metz, a retenu les quartiers suivants :

- Borny classé projet d'intérêt national ;
- La Patrotte Metz-Nord, Bellecroix et Saint Eloy Boileau Pré-Génie classés projets d'intérêt régionaux.

Les principaux objectifs :

- améliorer l'image des quartiers : réaliser des aménagements urbains et architecturaux de qualité ;
- faire du développement urbain durable : réaliser

des aménagements et des constructions respectueux de la nature avec une meilleure efficacité énergétique ;

- viser la mixité sociale : favoriser l'accession à la propriété dans les quartiers et améliorer la qualité des équipements ;
- améliorer le cadre de vie : améliorer l'offre commerciale, l'habitat, le cadre de vie, la mobilité, les services et poursuivre la Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP).

Principales opérations programmées :

► Habitat :

- 550 logements sociaux à démolir en QPV ;
- 440 logements sociaux à reconstituer hors QPV ;
- 420 logements (non sociaux) à construire en QPV ;
- 1600 logements sociaux à réhabiliter en QPV ;
- 1800 logements sociaux à résidentialiser en QPV.

► **Espaces publics** : création ou requalification de places publiques, de liaisons douces, espaces verts, aires de jeux, espaces sportifs...

► **Commerces** : remplacement ou restructuration d'immobilier commercial ;

► **Équipements publics** : construction d'un nouveau centre social, restructuration et réhabilitation d'écoles.

Ce programme regroupe de nombreux acteurs :

- les maîtres d'ouvrage : la métropole de Metz, les deux bailleurs sociaux signataires (la société d'économie mixte « Eurométropole Metz Habitat » et VIVEST), les communes de Metz et Woippy, l'Établissement Foncier Public du Grand-Est, les opérateurs de l'accession sociale à la propriété (foncière logement et filiales d'Action Logement) ainsi que des promoteurs privés ;

- les partenaires institutionnels et financeurs : l'ANRU, Action Logement, l'État, la Banque des Territoires, le groupe Caisse des Dépôts (CDC) ;
- les partenaires techniques : Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM), Inspire Metz, ... ;
- les prestataires : assistants maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre, ...

Moyens programmés par tous les Maîtres d'Ouvrage dans le cadre de la convention (hors phase préfiguration) :

- 220 millions d'euros HT de dépenses dont 64 millions € d'aides ANRU (subventions + prêts bonifiés) ;
- moyens mobilisés par la métropole : autorisation de Programme votée en janvier 2024 (mise à jour) : 44 millions d'euros sur 2020-2032.

EN QUELQUES MOTS

LE NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE BORNY C'EST :



1259 logements sociaux réhabilités

(dont rénovation énergétique) soit **40% du parc social**

La démolition de 214 logements

et leur reconstitution hors QPV à hauteur de **80%**



8 copropriétés (725 logements)

accompagnées par la métropole de Metz et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour permettre leur redressement financier et des travaux de réhabilitation soit **70% du parc privé** (hors financement ANRU)

Un travail sur la distinction entre l'espace public et privé aux abords des résidences avec

716 logements résidentialisés



Plus de 16 000 m²

d'espaces publics créés ou rénovés



La création ou rénovation d'équipements publics majeurs : un nouveau centre social, la rénovation d'école, etc.



L'accession sociale à la propriété facilitée grâce à la construction de nouveaux logements privés, majoritairement individuels



EN QUELQUES MOTS

LE NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) DE BELLECROIX C'EST :



132 logements sociaux réhabilités
(dont rénovation énergétique) + 860 hors financement ANRU

La démolition de 125 logements

et leur reconstitution hors QPV à hauteur de 80%



132 logements sociaux
résidentialisés



Des espaces publics valorisés

une centralité affirmée et la trame viaire largement recomposée,
notamment pour reconnecter le quartier au centre-ville

La restructuration
des écoles du quartier

La démolition d'un centre commercial
et la reconstitution de cellules commerciales
en rez-de-chaussée d'un immeuble mixte

L'accession sociale à la propriété
facilitée

grâce à la construction de nouveaux logements privés
(autour de 110 logements)



EN QUELQUES MOTS

LE NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) DE LA PATROTTE METZ-NORD, C'EST :



90 logements sociaux réhabilités
(dont rénovation énergétique) + 300 hors financement ANRU

La démolition de 215 logements

et leur reconstitution hors QPV à hauteur de 80%



250 logements sociaux
résidentialisés + 100 hors financement ANRU



Des espaces publics valorisés

une centralité affirmée et la trame viaire largement recomposée,
notamment pour reconnecter le quartier au centre-ville



La réhabilitation d'un centre
commercial (hors financement ANRU)

L'accession sociale à la propriété
facilitée

grâce à la construction de nouveaux logements privés
(autour de 120 logements)



EN QUELQUES MOTS

LE NOUVEAU PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN (NPRU) DE SAINT-ELOY BOILEAU PRÉ GÉNIE C'EST :



124 logements sociaux réhabilités

(livrés en partie et en cours)

701 logements sociaux résidentialisés (livrés)



10 logements intermédiaires construits

en accession sociale à la propriété (livrés)

Réhabilitation des logements et désenclavement du secteur « ADOMA »

en entrée d'agglomération (démarrage 2e semestre 2022)

Requalification des halles « SOLLAC » (40 000 m² de foncier) en « halles multifonctions »

(programmation en cours)



2. LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DE LA MÉTROPOLE DE METZ DANS LES QPV

2.1. En termes de gestion des déchets

La métropole est compétente en termes de gestion des déchets et d'aménagements urbains.

Au total, la Métropole investit 1 048 315 euros sur les QPV messins et 64 500€ pour les QPV woippyciens en termes de gestion des déchets.

Pour ce qui concerne la période 2024-2027, les investissements suivants sont prévus :

| Ville de Woippy :

- quartier Saint-Eloy Boileau Pré Génie – immeubles ADOMA installation de 2 Points d'Apport Volontaire (PAV) composés de 8 cuves : 64 500€ TTC.

| Ville de Metz - Quartier Borny :

- boulevard d'Alsace installation de 2 Points d'Apport Volontaire composés de 4 cuves : 66 700€ TTC (courant 2024) ;
- boulevard de Provence Guyenne 15 cuves d'Apport Volontaire posées : 119 000€ TTC (10 cuves posées fin 2023 – 3 ou 5 cuves à poser en 2024) ;
- en projet en attente de décision : rues Bergson/Michelet pour desservir les immeubles SEM EMH en Points d'Apport Volontaire avec 34 cuves : 280 000€.

| Quartier Sablon-Sud :

- rue de Noisseville 1 Point d'Apport Volontaire composé de 4 cuves : 25 300€ TTC (pose effectuée le 22/01/2024).

| Quartier de Bellecroix :

- 4 Points d'Apport Volontaire Enterré (PAVE) de 5 cuves : 168 779€ TTC (courant 2024) ;
- 2 Points d'Apport Volontaire Enterré de 5 cuves + 1 Point d'apport Volontaire Enterré de 4 cuves : 161 536€ TTC (projet 2025 - 2026 / les travaux de génie génie-civil sont à la charge de la SEM-EMH).

| Quartier La Patrotte Metz-Nord:

- 6 Points d'Apport Volontaire composés de 27 cuves : 227 000€ TTC.

2.2. En termes de réfection des eaux pluviales

La Direction de l'Eau et de l'Énergie de Metz Métropole a prévu un investissement d'ici à 2026 d'un total de 904 000 €, réparti comme suit :

- 180 000€ pour ce qui concerne les QPV woippyciens (90 000€ à Saint-Eloy Boileau Pré Génie et 90 000€ au quartier du Roi) ;
- 724 000€ pour ce qui concerne les QPV messins (334 000€ à Bellecroix, 120 000€ à Borny, 150 000€ à La Patrotte Metz-Nord, 60 000€ à Hauts-de-Vallières, 20 000€ à Sablon-Sud, 40 000€ à Falogne).

2.3. En termes de mobilité et d'espaces publics

| Ville de Woippy :

- création d'une piscine métropolitaine.

3. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELS DES VILLES DE METZ ET DE WOIPPY

3.1. L'investissement de la ville de metz

La ville de Metz investit dans les parcs et jardins des QPV :

| En termes d'équipements récréatifs :

- terrain de futsal à La Patrotte Metz-Nord en 2025, Chemin de la Moselle, 265 000€ ;
- terrain de futsal à Bellecroix en 2025, allée St Urbice (remplacement de 2 buts et terrain multisport), 250 000€.

| En termes de jardins familiaux :

- en cours d'aménagement (environ 40 parcelles) : rue de Colombey près du Parc Gloucester, 350 000€.

| Investissements prévus d'ici 2025 :

- proximité QPV de La Patrotte Metz-Nord (40 parcelles), rue de l'Houblonnière côté centre Lacour (derrière déchetterie), 350 000€ ;
- proximité QPV Sablon sud à Magny côté Hannaux Frécot Barral (40), rue sur le Gué, 400 000€.

| Investissements prévus d'ici 2026 :

- rue Théodore de Gargan, 80 parcelles, 850 000€.

3.2. L'investissement de la ville de Woippy

La Ville investit régulièrement dans la rénovation, la mise en conformité et la création de nouveaux services pour garantir aux habitants des conditions de vie confortables, sécurisantes, etc.... Ces investissements se traduisent annuellement de différentes façons : les interventions dans les écoles, la rénovation énergétique de l'éclairage public, l'investissement dans de nouveaux systèmes de vidéosurveillance, la rénovation des aires de jeux.

Les visites de quartier hebdomadaires et les conseils de quartiers sont l'occasion pour les élus de recenser les besoins des habitants et, d'y apporter des réponses dès que cela est possible.

Pour ce qui concerne la période 2024-2027, les investissements suivants sont prévus :

- création de parkings pour le Centre Pédagogique de Découverte de la Nature : 174 910€ HT ;
- création d'une serre pédagogique : 200 000€ HT ;
- construction d'un bâtiment public à vocation éducative et culturelle : 2 032 840€ HT ;
- modernisation et rénovation de l'éclairage public : 200 000€ HT/an ;
- réhabilitation d'une friche et aménagement d'un nouveau Centre Technique Municipal : 2 027 210€ HT ;
- agrandissement et rénovation du club de football de l'Entente Sportive de Woippy : 1 000 000€ HT ;
- création d'un terrain de basket 3/3 : 68 100€ HT ;
- rénovation de parcs et aires de jeux communaux et création d'un city stade ;
- aménagement de nouveaux jeux, nettoyage et sécurisation de la zone de baignade à Woippy plage ;
- réaménagement de la place Jean Perrin ;

- installation de panneaux d'information dynamiques ;
- réhabilitation d'une friche et création de halles multifonctionnelles NPNRU ;
- création d'un pôle dédié à l'emploi et à la formation maison de l'emploi et de la formation, mission locale du pays messin, école de la deuxième chance ;
- mise en conformité des sanitaires dans les écoles primaires : 200 000€ HT ;
- aménagement d'entrée d'agglomération (secteur Adoma) NPNRU.

4. LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS : LES SUBVENTIONS MOBILISABLES

4.1. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Toutes les communes et tous les EPCI de Moselle sont éligibles à la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Les opérations éligibles concernent les domaines suivants :

- le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements ;
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires, et notamment le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les écoles situées en zone REP+ ;
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- les projets s'inscrivant dans le cadre de démarches contractuelles avec l'État notamment des PTRTE (pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique).

Une attention particulière est portée sur les projets concourant à la transition écologique et énergétique.

À noter que la commune de Woippy est également éligible à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). La liste des communes éligibles est fixée chaque année.

Un appel à projets conjoint DTER/DSIL est lancé chaque année à l'automne pour l'année N+1.

4.2. Le fonds vert

Initié par la loi de finances pour 2023, et doté de 2 milliards d'euros, le fonds d'accélération de la transition écologique, aussi appelé « fonds vert » vise à soutenir les projets concourant à l'accélération de la transition écologique.

Il comprend pour 2024, 15 mesures réparties en 4 axes d'intervention (performance environnementale, adaptation des territoriaux au changement climatique amélioration du cadre de vie, et appui à l'ingénierie).

Ces priorités sont susceptibles d'évoluer chaque année.

Dans ce cadre, une priorité est accordée à la rénovation énergétique et à la renaturation des établissements scolaires.

Les projets situés au sein des quartiers prioritaires de la ville, répondant aux objectifs du "fonds vert", bénéficieront également d'une priorité de financement, conformément aux annonces du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023.

D'autres financements de l'État et des agences sont également mobilisables pour aider au financement des projets d'investissement des collectivités (ex-fonds de mobilités actives, crédits de l'agence nationale du sport...).

4.3. La dotation politique de la ville (DPV)

Conformément aux orientations prises pour la DETR et la DSIL et en cohérence avec la création du fonds vert, la priorité affichée également pour la DPV est celle de la transition écologique des territoires. Des financements peuvent être attribués aux projets qui renforcent la résilience des QPV face au changement climatique et qui contribuent à l'atteinte des engagements internationaux de la France, notamment à l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les autres priorités concernent les projets visant à la réhabilitation des bâtiments scolaires, particulièrement les investissements nécessaires à la mise en œuvre effective du dédoublement des

classes de grande section de maternelle, des écoles situées en zone REP (réseau d'éducation prioritaire) et REP+ (réseau d'éducation prioritaire plus).

Les opérations visant à la construction, l'extension ou la rénovation d'équipements sportifs de proximité sont également visées, en cohérence avec les mesures déployées par l'Agence nationale du sport dans les QPV, y compris celles à l'initiative des organismes HLM (habitat à loyer modéré) en pied d'immeuble.

Enfin, la DPV peut financer des opérations concourant à l'amélioration de l'accès aux services, en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France Services et tiers lieux.

Les opérations d'installation de systèmes de vidéo-protection dans les QPV est également éligible à la DPV.

Seule la ville de Woippy est éligible à la DPV sur le périmètre de Metz Métropole.

4.4. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La DSUCS a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Le montant de la DSUCS est calculé selon un indice synthétique de charges et de ressources.

Sur le territoire de la métropole, les villes de Metz et de Woippy perçoivent une DSUCS.

5. L'INVESTISSEMENT DES BAILLEURS SOCIAUX DANS LES QPV

5.1. L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Bénéficiaire du même niveau de qualité de vie et de services que le reste de la ville est une attente forte et légitime des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

L'abattement de TFPB, codifié à l'article 1388 du code général des impôts, prévoit un abattement de 30 % sur les logements locatifs sociaux situés en QPV, sous réserve que les bailleurs soient signataires des contrats de ville et d'une convention ouvrant droit à cet abattement.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre le même niveau de qualité de service dans les QPV que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen d'actions de gestion urbaine de proximité,

contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Les actions relevant de l'abattement de TFPB sont les suivantes :

- le renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter ;
- les dispositifs et actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- la concertation et sensibilisation des locataires à la maîtrise des charges, nouveaux usages, gestes écocitoyens ;
- l'animation, le lien social et le vivre ensemble avec le financement des actions relevant de l'appel à projets annuel du contrat de ville ;
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

5.2. Le programme d'investissement de la Société d'Économie Mixte Eurométropole Metz Habitat (SEM EMH)

La SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT (SEM EMH) est acteur majeur du logement social à Metz et en Moselle, Eurométropole Metz Habitat compte aujourd'hui plus de 13 000 logements répartis sur 29 communes au 31/12/2023 dont 5921 logements dans 7 QPV concernés par le nouveau contrat de ville de Metz Métropole :

- BELLECROIX avec 1345 logements
- BORNAY avec 2507 logements
- LA PATROTTE METZ-NORD avec 653 logements
- FALOGNE avec 359 logements
- ROI avec 10 logements
- SABLON-SUD avec 404 logements
- SAINT-ELOY BOILEAU PRÉ GÉNIE avec 643 logements

Le Plan Stratégique du Patrimoine (P.S.P) de la SEM EMH prévoit la réhabilitation de 5 000 logements sur 10 ans et 435 millions d'euros seront investis pour réhabiliter et améliorer la qualité des logements ainsi que pour renforcer l'offre.

Lors de la rédaction du présent contrat, 18 % du parc est en catégorie A, B ou C (les classes énergétiques les moins énergivores), l'objectif de 63 % est fixé d'ici 2029.

La SEM EMH œuvre dans l'amélioration du cadre de vie et la sécurité de ses locataires, que ce soit par des travaux d'entretien courant, des travaux de réfection entrepris par ses équipes (concierges, gardiens, régie travaux) ou lors de réhabilitation comme la « Tour Mireille » au 1 et 3 rue de Normandie réceptionnée en 2022.

Les 5 agences de proximité EMH permettent d'être présents au cœur des QPV. Trois d'entre elles sont installées en pied d'immeuble dans les QPV de « Bellecroix », de « Borny » et de « Patrotte Metz-Nord ». Parmi les 280 collaborateurs de la SEM EMH, plus de 150 facilitent le quotidien des locataires et la proximité permet, le cas échéant, de répondre à leurs doléances.

La SEM EMH est également un partenaire actif auprès des associations des quartiers. En complément des financements accordés dans le cadre de l'abattement de la TFPB, le Pôle Exploitation Locative et Innovations accompagne ou est présent aux événements portés par les associations.

Dans le cadre de son P.S.P., plusieurs des entrées seront concernées par l'ANRU ou le NPNRU par des travaux de réhabilitations – démolitions – résidentialisations dans les QPV :

■ Bellecroix :

- réhabilitation de 244 logements et démolition de 50 logements – rues de Toulouse, Clermont, Artilleurs, Périgueux ;
- réhabilitation de 88 logements et démolition de 63 logements – rue du 18 Juin ;
- réhabilitation de 224 logements « Les Tours de Bellecroix » – rues de Lyon, Riom, Montauban, Gard ;
- création de maison jumelées – Stoxey.

■ Borny :

- réhabilitation de 305 logements – Boulevard de Guyenne/Provence ;
- réhabilitation de 471 logements – rues de Normandie, d'Anjou et du Maine.

■ La Patrotte Metz-Nord :

- réhabilitation/résidentialisation de 189 logements et démolition de 160 logements – rues de Chevreux / Gargan ;
- réhabilitation de 201 logements et Démolition de 55 logements – rues Dassenoy / Prémontrés.

■ Sablon-Sud :

- réhabilitation de 148 logements et construction de 40 logements – rues Hannaux, Frécot et Barral ;
- réhabilitation de 108 logements et création de 11 logements accessibles au RDC – Place du souvenir Français.

■ Saint-Eloy Boileau Pré Genie :

- réhabilitation de 519 logements – rue Gambetta / Quartier Saint-Eloy ;
- réhabilitation de 84 pavillons T2 – Quartier Saint-Eloy ;
- acquisition Amélioration de 20 logements – 2 rue du Fort Gambetta.

En parallèle de ces réhabilitations, la SEM EMH possède un programme annuel de remplacement de composants ou de gros travaux :

■ Bellecroix :

- réfection du hall et cage d'escalier – rue de l'Ardèche ;
- mise en place vidéosurveillance – Parking Louis Forrest.

■ Borny :

- réfection du hall et cage d'escalier – rues d'Artois, de Picardie, du Boulonnais et boulevard d'Alsace ;
- remplacement colonnes Eau Chaude Sanitaire, Eau Froide, Eaux Usées – 1/3 rue d'Anjou ;
- mise en place de caméras / modernisation de l'installation actuelle – 1/3/5/7 rue du Limousin ;
- remplacement des enregistreurs vidéos surveillance – Parking Maine.

■ La Falogne :

- réfection du hall et cage d'escalier – rues de la Falogne et du Haut de rové ;
- remplacement menuiseries extérieures – Place de la Falogne (tranche 1) ;
- remplacement Bow Windows – Pavillons Rechados, Corvée aux Ormes (tranche 1) ;
- remplacement portes palières – Pavillons Rechados, Corvée aux Ormes ;
- mise en place vidéosurveillance – Place de la Falogne.

■ Quartier du Roi :

- remplacement complet du bardage bois + isolation thermique par l'extérieur – rue des Ardennes - secteur Saint-Eloy Boileau Pré Génie ;
- remplacement toiture et porte garage – rue Corneille Agrippa.

Les agences de proximité de la SEM EMH œuvrent quotidiennement au bon entretien des bâtiments et des équipements par des menus travaux réalisés par les concierges et gardiens, régies travaux ou espaces extérieurs, ou par des prestataires attributaires des marchés publics.

Enfin, concernant le volet sécurité, la SEM EMH est à l'étude d'un marché de « tranquillité résidentielle » en inter-bailleurs avec à minima le bailleur social VIVEST. Ce marché comprendrait une ligne téléphonique à disposition des locataires pour prévenir d'un trouble de voisinage (parties communes, logements et annexes) ainsi que la visite d'une équipe de surveillance sur une plage horaire de 17h à minuit du lundi au samedi. Ces visites seront programmées par les bailleurs pour contrôler des halls, des logements vacants ou des secteurs sensibles. Ce marché est seulement en phase d'étude de faisabilité auprès des deux bailleurs.

5.3. Le programme d'investissement du bailleur social VIVEST

Vivest est un acteur lorrain du logement social chargé d'une mission d'intérêt général. Il se met au service des entreprises et des territoires pour produire et réhabiliter des logements abordables à la location et à l'accession à la propriété.

Vivest est le 1^{er} bailleur social mosellan à obtenir le label Quali'Hlm. Lancé par l'Union Sociale pour l'Habitat, le label récompense les organismes qui mettent en place une dynamique d'amélioration continue en matière de qualité de service envers ses clients locataires. Le label a été renouvelé en 2023 avec les mentions « Accompagnement du parcours résidentiel » et « Accompagnement au vieillissement ».

Vivest dispose d'un parc de logements de 6356 logements sur le territoire de l'Eurométropole de Metz dont 3263 situés en QPV.

Vivest est présent sur les QPV suivants :

- Saint-Eloy Boileau Pré Génie
- Borny

- Hauts-de-Vallières
- La Patrotte Metz-Nord

Les objectifs de Vivest sur la période 2024-2030 seront de permettre une amélioration du cadre de vie et la cohésion sociale au sein du patrimoine en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs

Cette stratégie s'appuie sur des financements en fonds propres, via l'emprunt, l'abattement sur la TFPB en QPV ou encore diverses sources de financement tel que le fonds d'innovation sociale.

- en termes de cadre de vie - cohésion sociale : Vivest s'engage à valoriser un montant annuel au moins égal au montant de l'abattement TFPB. Ce programme et les engagements compilent une liste non exhaustive d'actions chiffrées contribuant à l'amélioration du cadre de vie et au mieux vivre ensemble ;
- en termes de sécurité : Vivest s'engage à poursuivre le développement de son parc de vidéo protection au sein des entrées situées en QPV, poursuivre la relation avec les référents sûreté police nationale et gendarmerie nationale dans une démarche de prévention situationnelle, favoriser les actions de prévention de la délinquance (cofinancement d'actions de prévention spécialisée, Vivest habilité comme structure d'accueil de TIG), construire un projet de tranquillité résidentielle s'appuyant sur un dispositif inter-bailleurs de sécurité privée (démarche à construire avec les partenaires institutionnels) ;
- en termes d'émancipation et d'emploi : lutter contre l'isolement des locataires seniors et favoriser le maintien à domicile, renforcer le lien emploi-logement des locataires, lutter contre les discriminations, favoriser le lien social et la culture pour tous, favoriser la prévention par la mise en place d'activités pendant les vacances scolaires et la pratique du sport, améliorer le reste à vivre des locataires, lutter contre les violences faites aux femmes.

Vivest investit également dans les QPV au titre de leur Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) pour un total cumulé d'environ 34 millions d'euros sur le périmètre de l'Eurométropole de Metz dont 28 millions d'euros investis dans les QPV de Metz et de Woippy. De nombreuses opérations seront prévues : grosses réparations immobilières, réhabilitations, résidentialisations.



PARTIE 5

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'instruction relative à la gouvernance des contrats « Engagements Quartiers 2030 » du 4 janvier 2024 réaffirme l'importance de bien articuler le contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes pour s'assurer de la mobilisation du droit commun.

La politique de la ville doit donc mobiliser en priorité les moyens de droit commun pour atteindre ses objectifs, dans une logique d'équité territoriale et de concentration des moyens publics sur les territoires les plus en difficulté.

C'est en plus du droit commun que les dispositifs et les crédits spécifiques de l'État et des collectivités peuvent être mobilisés au bénéfice d'actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces moyens spécifiques viennent compléter les actions menées par les politiques de droit commun et sont destinés à jouer un effet levier sur ces dernières.

La mobilisation du droit commun, chacun dans ses compétences, demeure donc essentielle.

Pour ce qui concerne l'État, les dispositifs et financements de droit commun suivants seront mobilisés :

- programme 104 intégration et nationalité française ;
- MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) : les actions de proximité s'inscrivant dans les orientations fixées par le plan gouvernemental pourront être soutenues ;
- DILCRAH (délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT) : un plan départemental de lutte contre les discriminations est mis en œuvre sur le département de la Moselle. L'ambition de ce plan départemental s'inscrit dans une dynamique interministérielle nationale, animée par la DILCRAH. L'intervention de la DILCRAH s'inscrira dans le cadre de l'objectif « agir pour garantir une cohabitation apaisée dans un environnement accueillant » et « vivre en sécurité » du présent contrat ;
- FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) : le FIPD sera mobilisé pour soutenir des actions de prévention de la délinquance et des actions de prévention de la radicalisation. Un appel à projets est lancé chaque année par le préfet.

L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION GRAND-EST

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

À mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :

- la politique régionale de formation professionnelle ;
- la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
- la politique régionale de soutien aux associations ;
- la politique régionale de développement économique ;
- la politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politiques de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
- les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
- les politiques régionales en faveur des mobilités ;
- les politiques régionales en faveur de la jeunesse.

À mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;

À rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

L'ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Département de la Moselle mène une action majeure en matière de politiques sociales. Il conçoit et met en œuvre des politiques départementales en faveur des enfants et des familles, s'inscrit dans la lutte contre les exclusions et porte une action forte au profit de l'insertion par l'emploi.

Ses différentes missions concourent ainsi aux enjeux de la Politique de la Ville définis pour la période 2024-2030 :

En matière d'emploi, l'action du Département contribue à :

- **construire** des parcours d'insertion adaptés à la diversité des besoins ;
- **faciliter** le rapprochement entre l'offre et de la demande d'emploi (clauses sociales, insertion par l'activité économique, économie sociale et solidaire) ;
- **favoriser** le développement d'actions tremplins vers l'emploi (mobilité, santé, sport, logement, garde d'enfants).

Son action participe également à l'amélioration du cadre de vie par :

- le **développement** social local ;
- l'accès au service public ;

- le **soutien** aux actions en matière de mixité sociale.

Et concourt à l'**émancipation de la jeunesse et des enfants**, car elle permet de :

- **renforcer** l'accompagnement global des enfants et des familles en prenant appui sur leurs ressources et leur environnement ;
- **contribuer** à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- **promouvoir** l'accès à la culture et au sport pour les jeunes ;
- **développer** des actions de soutien à la parentalité.

En matière de **sécurité**, le Département :

- **soutient** la prévention spécialisée sur les territoires ;
- **favorise** la mise en place de missions exploratoires ;
- **lutte** contre les violences intrafamiliales.

Enfin, le Département porte une action de sensibilisation à la **citoyenneté** auprès des jeunes mosellans.

Le Département s'engage à poursuivre ses missions et son investissement afin de réduire les inégalités dans les quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Aussi ce dernier participera financièrement à certaines actions qui s'inscrivent dans le cadre des politiques départementales en fonction du budget adopté annuellement par l'Assemblée Départementale.



PARTIE 6

**MODALITÉS
DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION
DU CONTRAT**

En définitive, cette partie expose les modalités de suivi et d'évaluation du présent contrat ainsi que le fonctionnement permettant d'en assurer une gestion efficace et adaptée.

Ces modalités constituent des éléments cruciaux pour garantir l'efficacité et l'impact du contrat sur le territoire de Metz Métropole. Elles permettent notamment de mesurer la progression des actions engagées, d'ajuster les stratégies en cours de route et d'en rendre compte de manière transparente aux différentes parties prenantes.

1. LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation du contrat de ville est assuré par le comité technique.

Les indicateurs de suivi doivent permettre d'évaluer et de suivre l'avancement des axes et des objectifs du contrat de ville. Les indicateurs peuvent être qualitatifs ou quantitatifs. Ils doivent permettre de :

- mesurer et suivre les évolutions par rapport aux axes et objectifs fixés ;
- détecter les dynamiques de territoire ;
- appuyer la prise de décision à un niveau technique et politique.

Le suivi est réalisé sur :

- les actions financées dans le cadre de l'appel annuel du contrat de ville : le bilan annuel, le bilan triennal, le suivi des actions tout au long de la vie du contrat ;
- les axes et les objectifs du contrat de ville.

Concernant la mise en œuvre du suivi, chaque membre du comité technique communique sur les objectifs, les axes et les actions relevant de ses compétences. Le comité technique se réunit une fois tous les trois mois pour faire le bilan des différentes actions et des objectifs poursuivis du contrat. Pour faciliter le suivi, des outils sont mis en place :

- un tableau de bord de suivi des axes et des objectifs du contrat de ville, faisant figurer les leviers disponibles et un état d'avancement en fonction des projets ;
- un tableau de bord des actions financées complété par chacune des parties faisant figurer : le porteur de l'action, l'objectif poursuivi par rapport au contrat, l'état d'avancement, les ressources mobilisées, les indicateurs de résultats permettant d'appréhender l'impact de l'action tout au long du contrat, les bonnes pratiques et difficultés rencontrées.

Pour suivre les axes et les objectifs du contrat, le suivi est également réalisé au travers de la mobilisation des comités techniques élargis, permettant de suivre les priorités à l'échelle de la métropole. Les comités techniques élargis sont composés des structures concernées et sont ajustés en fonction de l'évolution des priorités et des objectifs du contrat. L'animation proposée ici est partagée entre différents services, permettant aux acteurs de bien identifier les relais sur certains sujets et aux animateurs d'être engagés et impliqués dans le contrat de manière plus large et de développer des relations partenariales.

Le comité technique a également la charge de l'évaluation du contrat de ville, des résultats des actions et de l'atteinte des objectifs.

Chaque partenaire assure la transmission des informations le concernant en termes d'indicateurs d'évaluation des actions dont il a la charge.

Tout octroi de subvention est conditionné à la définition préalable d'indicateurs d'évaluation repris dans le dossier constitutif de demande de subvention. Toute reconduction de subvention est également conditionnée à la transmission d'un document d'évaluation des résultats de l'action menée en N-1. Ces éléments sont centralisés au sein du tableau de bord.

Une évaluation globale du contrat sera effectuée lors de la revoyure en 2027. Le contrat de ville est évalué chaque année par la production d'un bilan annuel, réalisé sur la base des travaux de suivi.

2. LE FONCTIONNEMENT GLOBAL DU CONTRAT

Le constat est posé d'un réel besoin d'accompagnement autour des porteurs de projet, à toutes les échelles (villes, métropole et état), pour les aider à mobiliser le droit commun en amont des crédits spécifiques de la politique de la ville. Il existe également un besoin autour de l'accompagnement simple en termes de fonctionnement. Pour ce faire, le présent contrat pose le principe d'un accompagnement renforcé, en passant par :

- la mobilisation systématique en interne des collectivités et auprès des partenaires des financements de droit commun ;
- la communication au réseau d'acteurs des appels à projets existants (privés ou publics) ;
- le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projet en ne se limitant pas au seul contour de l'appel à projets annuel du contrat de ville, pour ce faire, le droit commun existant sera mobilisé ;
- l'utilisation de conventions pluriannuelles d'objectifs pour stabiliser les financements des porteurs de projets ;
- l'animation territoriale dans le cadre de la gouvernance du contrat, à l'échelle des villes et de la métropole.

LES SIGNATAIRES



ÉTAT
Préfet



VILLE DE METZ
Maire



VILLE DE WOIPPY
Maire



EUROMÉTROPOLE DE METZ
Président



CONSEIL RÉGIONAL
Président



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Président



ADOMA
Directeur territorial
Établissement Est



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
Délégué territorial Moselle
ARS GRAND EST



BATIGÈRE
Directeur Général Habitat



BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT FRANCE
Directeur Réseau Est



BANQUE DES TERRITOIRES - CAISSE DES DÉPÔTS
Directeur Territorial Moselle



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MOSELLE
Directeur Général



DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.



FRANCE TRAVAIL
Directeur territorial délégué Moselle



ICF HABITAT
Directrice Générale



INSPIRE METZ
Président



LE MET'
Directeur Général



MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN
Présidente



MOSELIS
Directeur Général



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Procureur de la République



SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE EUROMÉTROPOLE METZ HABITAT
Présidente



VIVEST
Directeur Général

LEXIQUE - GLOSSAIRE

AAP : Appel à projets	GPV : Grand projet de ville
AGURAM : Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle	GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage	HLM : Habitat à loyer modéré
ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat	INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires	MILDECA : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives
ANRU : Agence Nationale du Renouveau Urbain	NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain
ARS : Agence régionale de santé	ORIV : Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
CLS : Contrat local de santé	PaQte : Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) ;
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales	PAV : Point d'apport volontaire
CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie	PAVE : Point d'apport volontaire enterré
CRPV : Centre de ressources politique de la ville	PEDT : Projet éducatif de territoire
CRTE : Contrat pour la réussite de la transition écologique	PRE : Programme de réussite éducative
DEFM : Demandeurs d'emploi en fin de mois	PRU 1 : Premier programme de renouvellement urbain
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux	PSP : Plan stratégique de patrimoine
DILCRACH : Délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT	PTRTE : Pacte territorial de relance et de transition écologique
DPV : Dotation politique de la ville	QPV : Quartier politique de la ville
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local	REP : Réseau d'éducation prioritaire
DSUCS : Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	REP+ : Réseau d'éducation prioritaire plus
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale	SAS : Structure d'accompagnement spécifique
EPFGE : Établissement public foncier du Grand-Est	SEM EMH : Société d'économie mixte Eurométropole Metz Habitat
FAR : Forces d'action républicaine	SPEL : Service public de l'emploi local
FPH : Fonds de participation des habitants	TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties